

Neuville sur Saône | **Zone d'Activités En Champagne**
NOTICE AMENAGEMENT

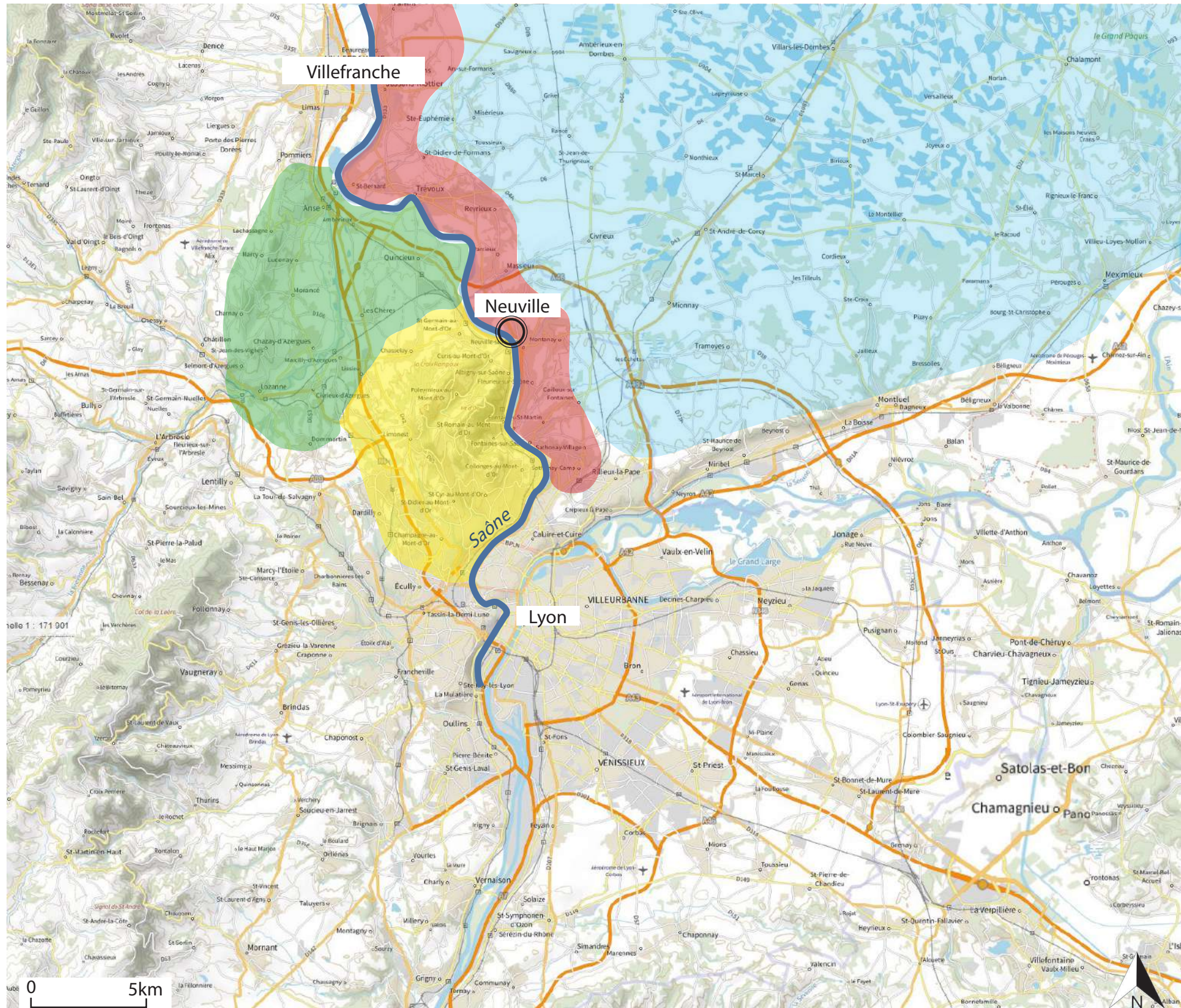


ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION DU SITE	3	LA RIVE LE LONG DE LA ROUTE DE TRÉVOUX	23
Inscription dans le grand paysage du Val de Saône	3	Une vitrine face à la route	23
Le rapport au Schéma de la Trame Verte et Bleue	4	Une liaison depuis la route de Trévoux	24
Une évolution récente vers la friche	5	Le carrefour, une porte d'entrée de la ZA	25
LES ENJEUX DU SITE	6	IMAGES DE RÉFÉRENCES	26
Un projet de reconquête paysagère	6	Ambiances générales	26
Un schéma guide de composition générale	7	Mobiliers et matériaux	27
Enjeux écologiques et paysagés du projet	8	Palette végétale	28
COMPOSER UN PAYSAGE D'ESPACE NATUREL	9		
Des références inspirées par la Val de Saône	9		
Traduction des références dans le projet de paysage	10		
Une lisière, transition entre la ZN et la ZA	11		
Composer avec des éléments de la friche existante	12		
Des lieux d'accueils spécifiques pour la biodiversité	13		
PAYSAGE D'ACTIVITÉS	14		
Insuffler une trame paysagère à travers la ZA	14		
Schémas de fonctionnement	15		
Voie d'entrée principale : la noue support d'un paysage	16		
Voie d'entrée principale : introduire les paysages de la ZA	17		
Voie d'entrée principale : des végétaux moins contraints	18		
Voies secondaires : une hiérarchisation des espaces	19		
Voies secondaires : différenciation des ambiances	20		
Entrées de lots et lieux d'agrément au-dessus de la noue	21		
Rétrécir la route de Champagne	22		



ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION DU SITE

Inscription dans le grand paysage du Val de Saône



Localisation du site d'étude sur carte des unités paysagères

Le site du projet est situé sur la rive gauche de la Saône, dans une boucle de la rivière, en zone inondable, sur des terrains alluvionnaires.

Dominant ses arrières, les pentes gagnées par le mitage pavillonnaire de la cote Ouest marquent le rebord du plateau de la Dombes.

Lui faisant face sur l'autre rive, les hauts reliefs boisés des Monts d'Or donnent une tonalité particulière à cette entrée du val de Saône.

Depuis ces hauteurs, on peut contempler le site.

La proximité avec de grandes voies de communications dont la Saône axe fluvial important, expliquent l'implantation et le développement d'une grande zone industrielle depuis les années 1960 sur le site.

Cette zone industrielle est dominée par les activités liées à la plasturgie, la pharmacie et la chimie. Certains établissements sont classés à risque technologique.

Une piste cyclable double sens relie le site au centre de Lyon en passant par la rive gauche de la Saône. Elle s'inscrit dans le grand projet de Voies Lyonnaises mené par la Métropole de Lyon

Légende :


- Plateau de la Dombes
- Côteière Ouest et rive gauche de la Saône
- Monts d'Or
- Rive droite du Val de Saône
- Site d'étude

Le rapport au Schéma de la Trame Verte et Bleue

Trame verte

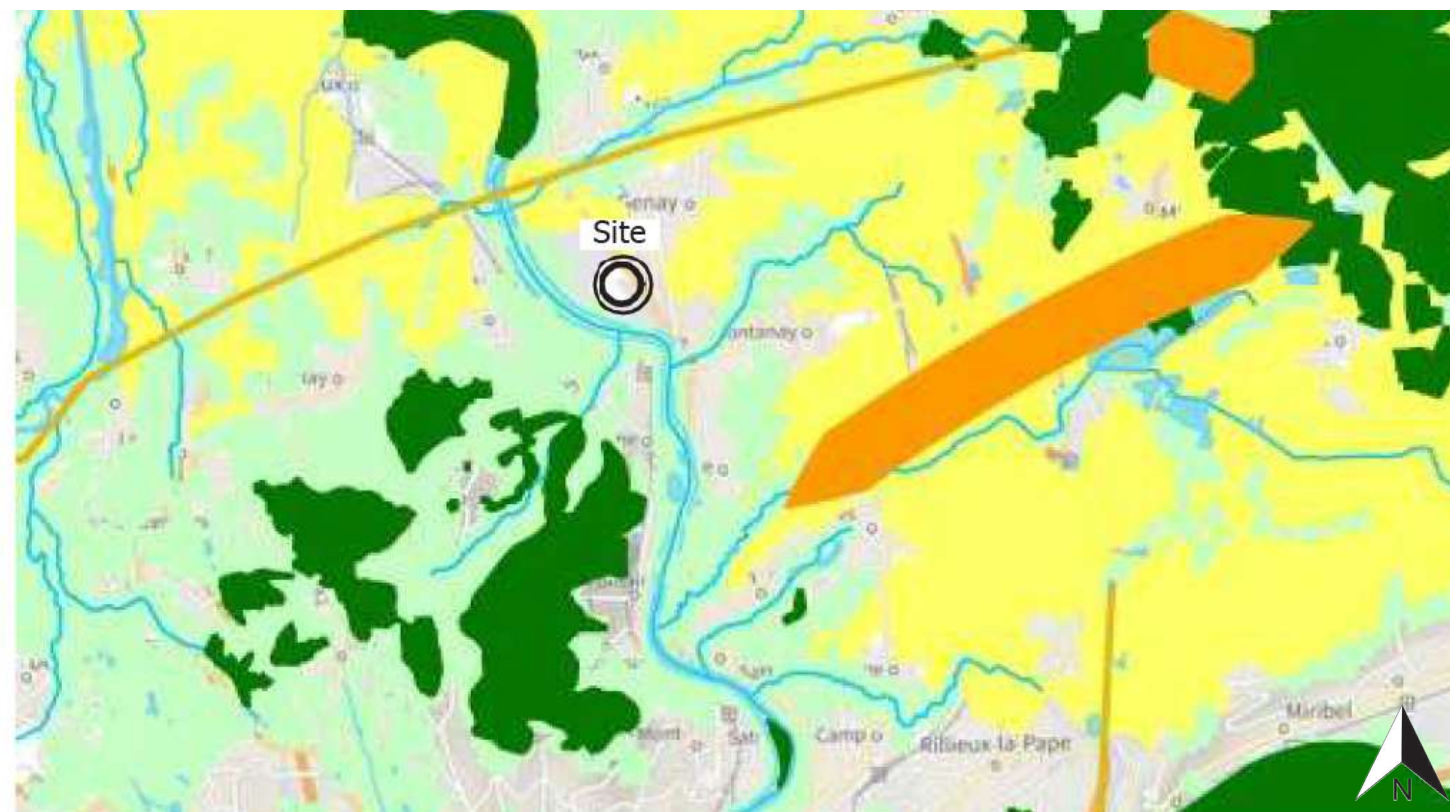
-  Corridor écologique linéaire
-  Corridor écologique surfacique
-  Réservoir de biodiversité
-  Grands espaces agricoles surfaciques

Trame bleue

-  Cours d'eau
-  Lacs naturels et espaces surfaciques liés aux cours d'eau
-  Zones humides régionales issues des inventaires départementaux
-  Espaces perméable relais linéaire

Trame verte et bleue

-  Espaces perméables relais



Localisation du site d'étude sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires



Photo aérienne du site élargie

Le site du projet est un peu à l'écart des grands corridors écologiques à restaurer dans le cadre de la politique de la trame verte et bleue.

C'est une enclave verte en zone urbanisée entre zone pavillonnaire, zone industrielle et route Lyon-Trévoux à fort trafic.

Un maillage local de TVB est possible entre le site d'étude enclavé au sein de la ZI de Neuville – Genay et les terrains agricoles tout proches via l'ancienne voie ferrée aujourd'hui désaffectée. Les talus de la voie ferrée sont recouverts par des acacias qui forment un cordon arboré esquisant un corridor écologique en devenir

ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION DU SITE Une évolution récente vers la friche

Les champs et prés agricoles qui profitaient des bonnes terres limoneuses dans une boucle de la Saône ont disparu petit à petit avec l'expansion de la ZI Lyon Nord.

- Le site est devenu avec le temps une enclave agricole au sein d'une zone industrielle qui a fini par l'encercler.
- Il était encore exploité il y a une dizaine d'années.
- La friche a gagné sur ces anciennes terres agricoles laissées à l'abandon.



Photo aérienne du site en 2011 dernière année d'exploitation agricole



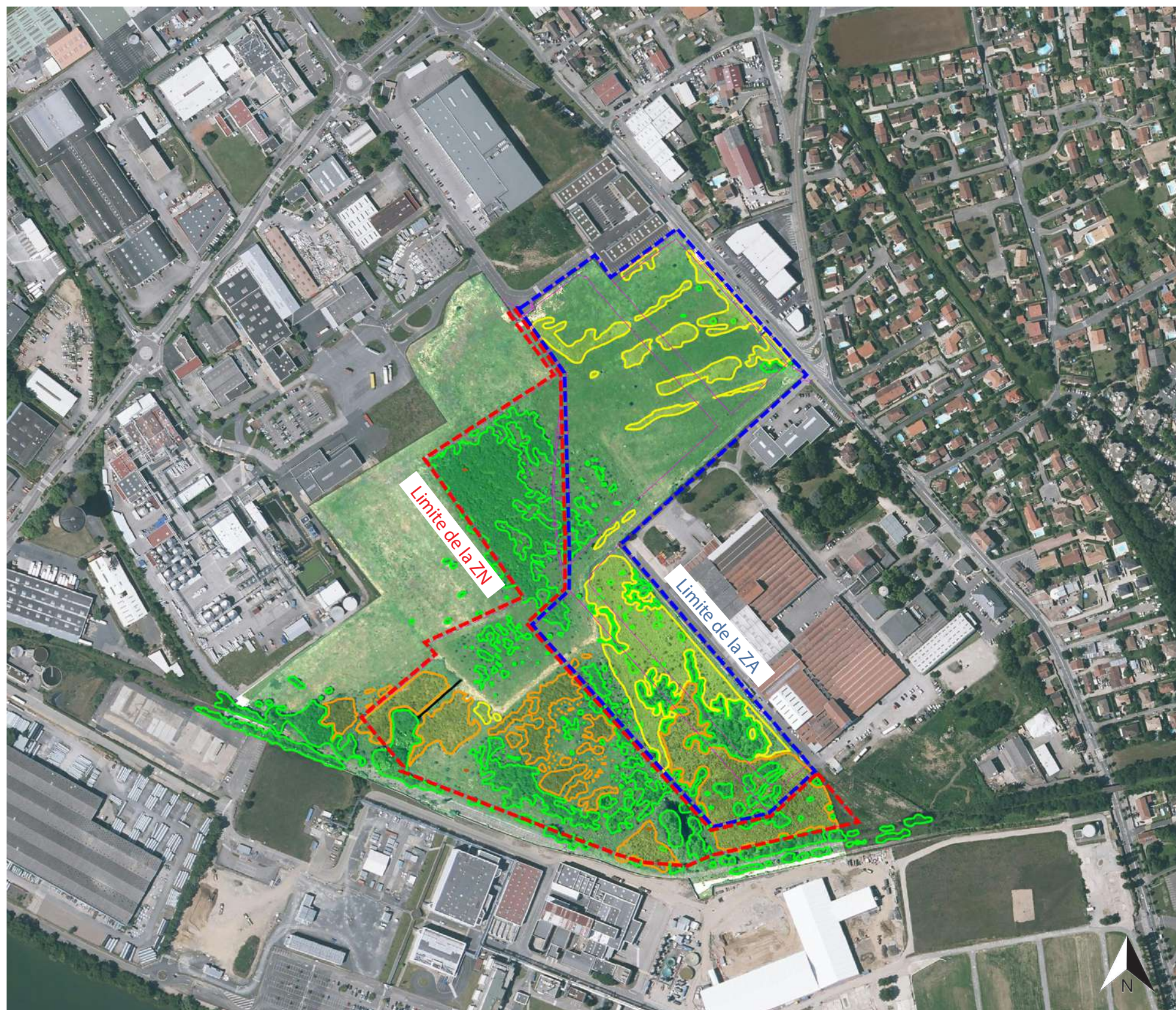
Photo aérienne du site en 2012 à la fin de son exploitation agricole



Photo aérienne du site en 2021 en friche sans intervention depuis 10ans

LES ENJEUX DU SITE

Un projet de reconquête paysagère



Plan espace de la friche

Limites

— Limite projet

— Limite projet de voiries et noues

□ Espace ouvert en prairie à solidage (ht 1m)

Photos friches, visite du 17.01.2022

□ Espace semi ouvert occupé par la ronce (ht 2/3m)



□ Espace fermé de fourré arbustif avec jeunes arbres (Ht 3/4m)



□ Espace fermé de groupe de jeunes arbres (Ht 5/6m)



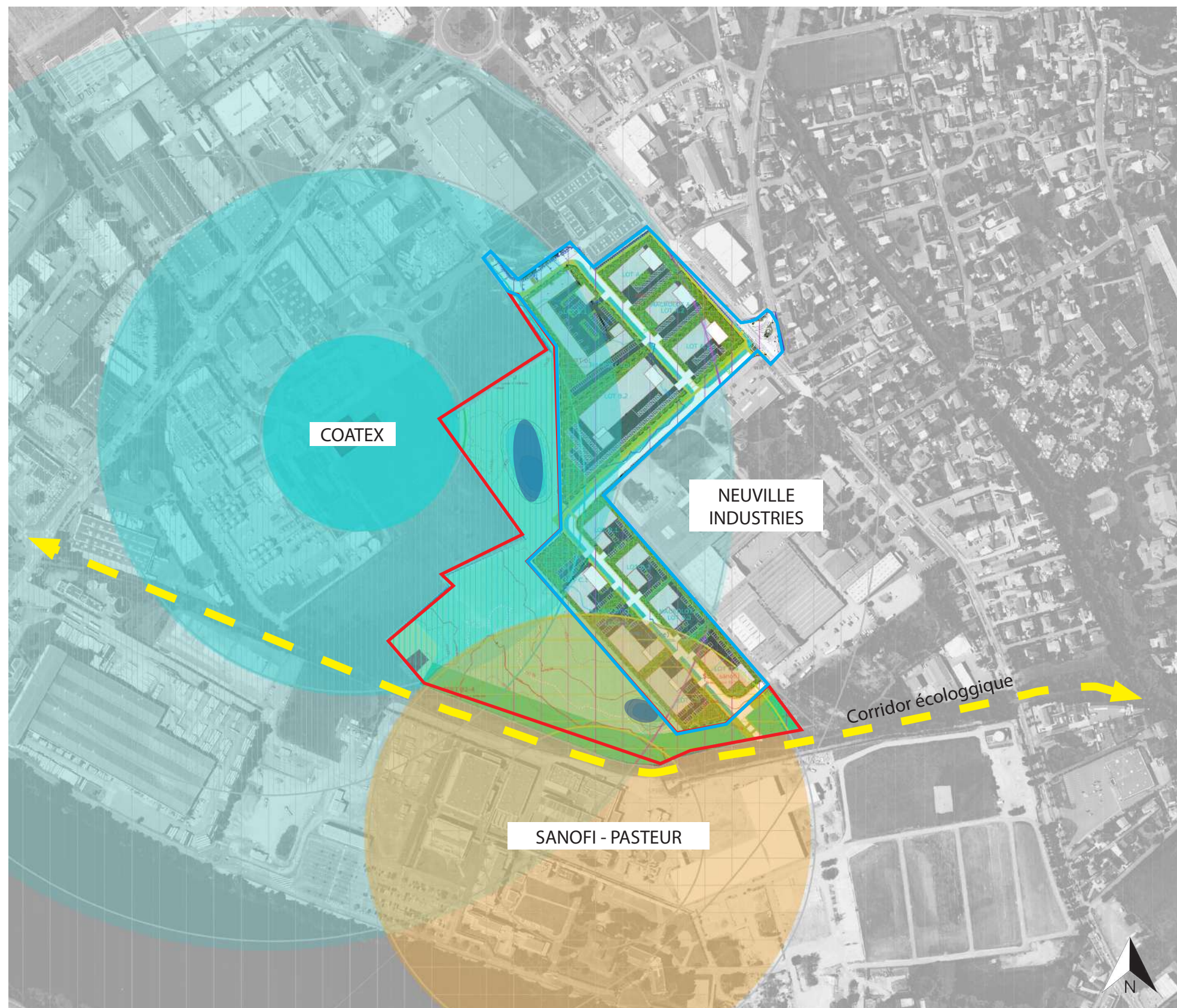
La demande est de consacrer une grande partie du terrain en friche à la réalisation d'une zone naturelle en contre point d'un projet de zone d'activités à urbaniser.

Ce projet est une opportunité pour aller plus loin dans la réflexion sur ce qui fait le paysage d'une ZA en relation avec un espace naturel à remanier.

Au sein d'une friche en voie d'évolution rapide dont la paysage tend à se refermer, comment mettre en forme un espace naturaliste qui réponde aux attentes de diversité d'habitats écologiques tout en recomposant un paysage raccordé au Val de Saône ?



Un schéma guide de composition générale



Plan de composition général et des risques de déc. 2021 posant les grands principes de composition de départ






Le projet de composition général de départ de AA GROUP trouve une première relation entre les deux grandes entités du projet, en posant le principe des noues qui récoltent en surface les eaux de ruissellement des voiries. Ces noues conduisent l'eau jusqu'à des bassins d'infiltration positionnés dans la zone naturelle. En effet, aucun rejet vers un cours d'eau n'est possible et toute l'eau doit être infiltrée sur place.

Sur le plan de la sécurité du site, la Zone naturelle fonctionne comme une espace tampon mettant à distance la future Zone d'activités des risques technologiques liés à la présence d'industries classées aux alentours.

De fait, la zone naturelle n'est pas destinée à être fréquentée par le public.

Les haies bordant l'ancienne voie ferrée désaffectée devront devenir le support d'un nouveau corridor écologique ayant pour but de relier la ZN vers les territoires agricoles tout proches.

Légende :

-  Périmètre de la ZA
-  Périmètre de la ZN
-  Bassins d'infiltration
-  Périmètre du PPRT (plan de prévention des risques technologiques) pour SANOFI
-  Périmètre du PPRT (plan de prévention des risques technologiques) pour COATEX

Enjeux écologiques et paysagés du projet

Les données écologiques de départ :

- Reconstituer un milieu ouvert propice à l'installation de la cisticole des joncs, oiseau protégé découvert sur le site dans un espace ouvert. C'est un enjeu d'intérêt patrimonial pour la préservation de cette espèce en danger (demande de la DREAL).

- La végétation spontanée en bord de voie ferrée aujourd'hui désaffectée, est identifiée comme un corridor écologique devant désenclaver la future zone naturelle. Ce corridor est à renforcer en gérant la végétation autant en espaces ouverts que « couverts ».

- Trouver une épaisseur de transition entre la zone naturelle consacrée exclusivement à la faune et à la flore spontanées et sauvage et les espaces plus artificialisés et domestiques de la ZA.

- Chercher à tisser une trame verte à travers la future ZA afin que celle-ci ne soit pas un obstacle à la circulation des animaux entre les lieux de nourrissage, de reproduction et de circulation de l'avifaune.

Ces prédispositions d'ordre écologiques sont à recroiser avec des enjeux paysagers

- De co-visibilité entre les bâtiments de la ZI qui vont se faire face.

- De mise en relation d'éléments de projet avec des repères remarquables du site (château d'eau).

- De dialogue avec l'horizon des Monts d'Or formant l'arrière-plan de la ZI mais qui constitue aussi un point de vue dominant sur la future ZA.

- De réhabilitation d'un paysage naturel du Val de Saône qui a existé dans la mémoire du site.

- De réouverture d'une friche pour faire un paysage.

- De faire et composer ce paysage avec la friche existante.



Plan de masse général de la ZA et de la zone naturelle

Des références inspirées par la Val de Saône

Des références de paysages à proximité du site nous ont inspiré pour composer les espaces de la zone naturelle :
Les paysages des îles de la Saône et des prairies inondables des boucles de la Saône, réservoirs naturels de biodiversité



1 Ile Pradelle en face des prés Sabot au Nord du site d'étude



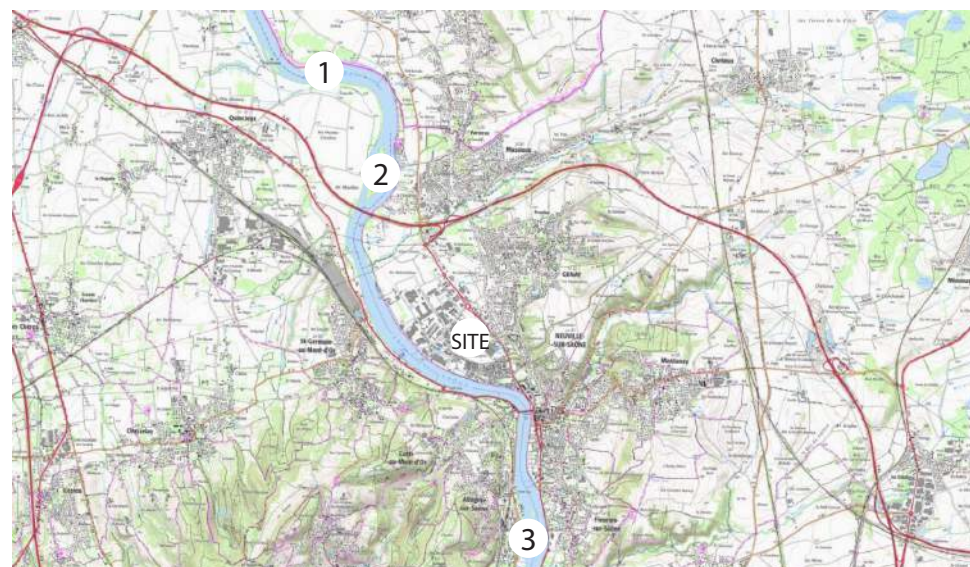
3 Ile du Rontant sur la Saône au sud du site d'étude



2 Ile Beyne sur la Saône au Nord du site d'étude



Vue depuis les prairies inondables des Prés Sabot en direction des Monts d'Or



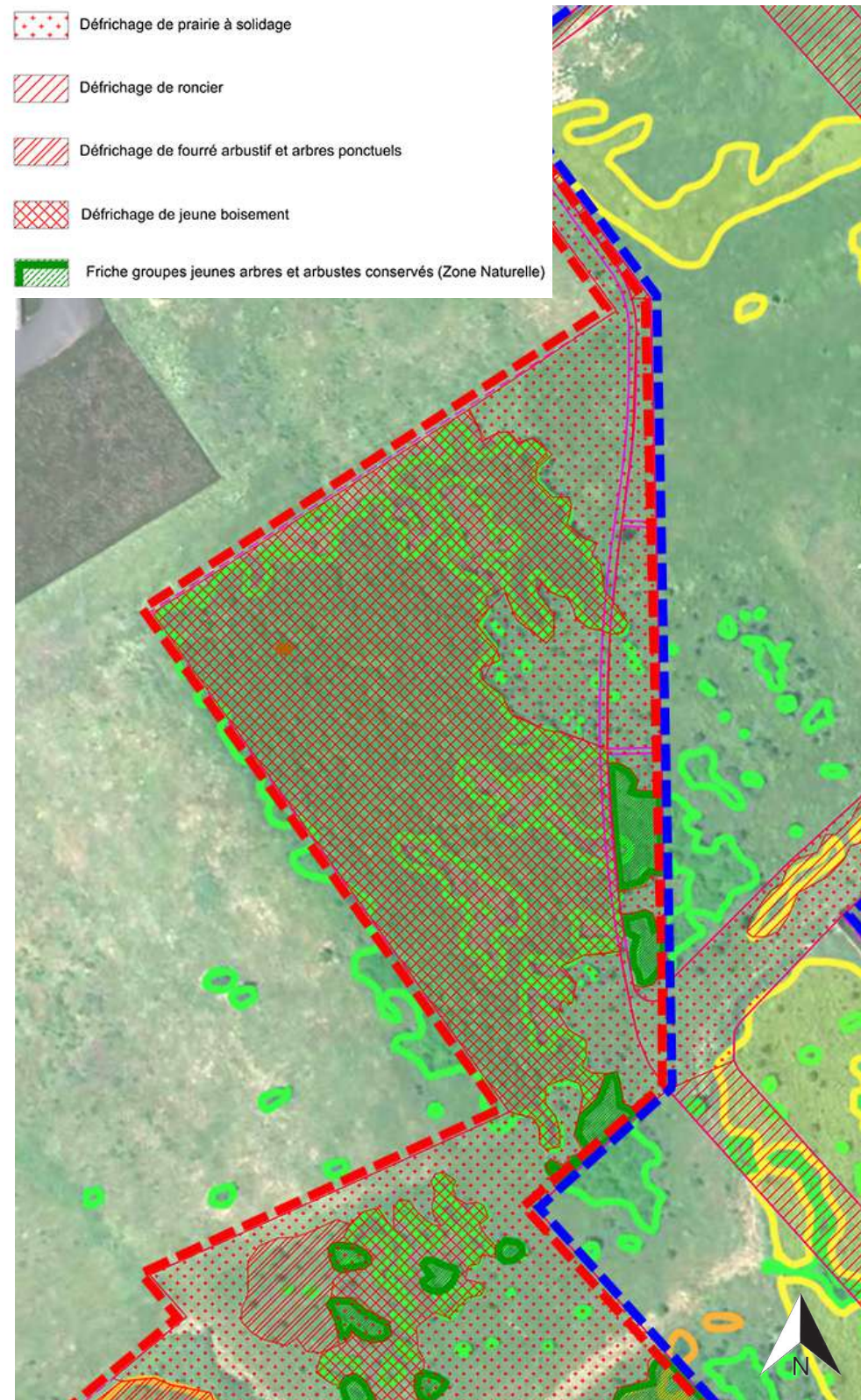
Carte de localisation des références de paysage à proximité du site



Vue depuis l'A46 sur l'île Beyne sur la Saône

COMPOSER UN PAYSAGE D'ESPACE NATUREL

Traduction des références dans le projet de paysage



Plan de défrichage du secteur Nord de la Zone Naturelle



Plan projet du secteur Nord de la Zone Naturelle

Pour la partie Nord-ouest, ce sont les îles qui jalonnent le cours de la Saône ainsi que les prairies et terroirs agricoles périodiquement inondés des boucles de la Saône qui nous ont servi de référence pour remodeler ce morceau de terrain devant servir de zone d'expansion du trop-plein des eaux de ruissellement de la ZA.

Plus humide, ce secteur est susceptible d'accueillir la cisticole des joncs. Il doit s'accompagner d'une réouverture conséquente de la friche. Un travail de défrichage important est à réaliser pour recréer un milieu ouvert.

Il est mis en scène par la pratique des haies sèches dont les formes en croissants réinterprètent ici les îlots de la Saône. Au centre de cet espace d'infiltration, des îlots de prairie resteront émergés en cas de fortes pluies prolongées et serviront de refuge aux animaux.

Le creusement de cette zone d'infiltration contribue à l'équilibre des volumes au titre du PPRNI en compensant les exhaussements des plateformes d'activités.



Principe de haie sèche



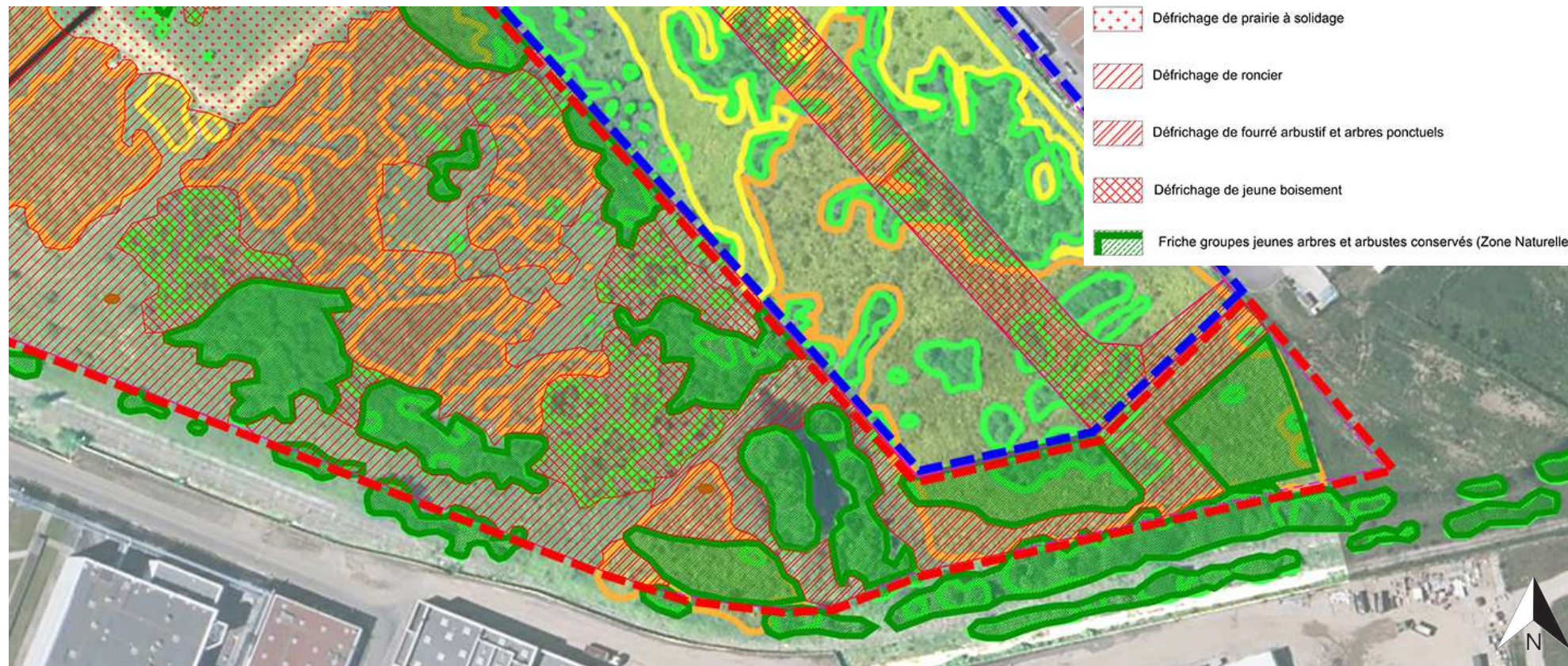
Coupe FF sur la lisière formant la limite entre la zone naturelle et la zone d'activités

Un chemin tracé dans l'épaisseur de la limite Nord-Ouest de la ZAC, offrira un lieu de déambulation aux piétons avec des connexions possibles vers les îlots privés limitrophes. Ce cheminement au sein même du boisement préserve l'intimité des oiseaux protégés pouvant nicher dans la prairie. En limite de boisement, une voie d'entretien permettra d'effectuer les travaux paysagers nécessaires au maintien de la lisière.

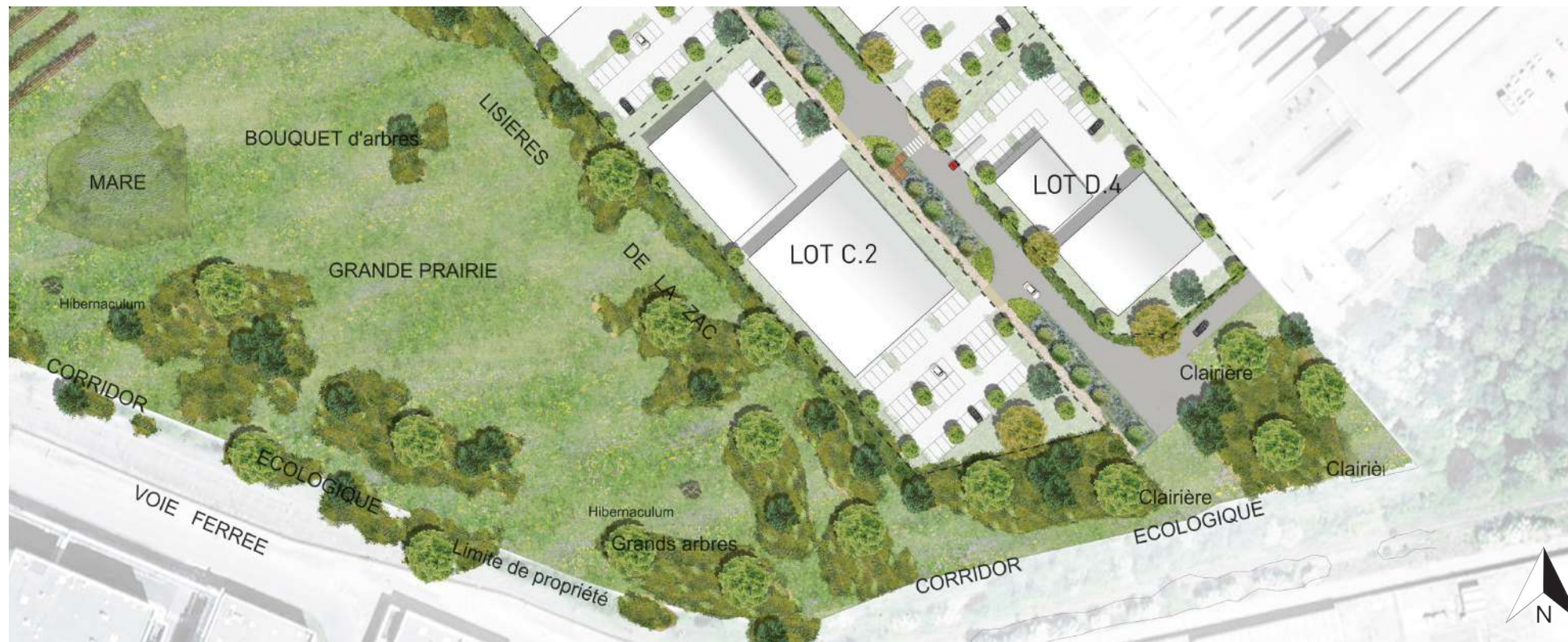
A l'endroit où l'allée principale de la ZA débouche sur la zone naturelle, une haie sèche ht=1,20m marque la limite au-delà de laquelle toute intrusion dans la ZN est proscrite pour les promeneurs. Des panneaux d'information signaleront l'interdiction d'accès à une zone de risque technologique en même temps qu'à une zone naturelle pour préserver la tranquillité de la faune et de la flore. A titre pédagogique, d'autres panneaux de sensibilisation au travail effectué sur cet espace naturel, pourront être installés sur la lisière interdisant le passage aux passants.

COMPOSER UN PAYSAGE D'ESPACE NATUREL

Composer avec des éléments de la friche existante



Plan de défrichage du secteur Sud de la Zone Naturelle



Plan projet du secteur Sud de la Zone Naturelle

Pour la partie Sud-Est, c'est la friche elle-même à travers ses composantes arborées qui conduit à redéfinir les contours d'un vaste espace à rouvrir afin d'offrir une plus grande diversité d'habitats aux différentes espèces.

Sans faire table rase, le projet cherche à faire le plus possible avec le déjà là. Ainsi, la structure de petits boisements en gestation dans la friche, est préservée du défrichage pour composer d'un côté la lisière arborée de la ZA et de l'autre le corridor écologique de la voie ferrée entre milieux ouverts et fermés.

C'est l'analyse spatiale de la friche complémentaire de l'étude botanique qui nous a permis de dégager des petits bosquets de jeunes arbres plus denses que les autres pour former l'ossature d'une structure paysagère à enrichir par des plantations d'arbustes et arbrisseaux dans les interstices.

Cette structure a le double avantage de traiter la co-visibilité entre la future ZA et les complexes industriels alentour tout en offrant aux animaux, refuge et nourrissage dans les lisères qui cadrent la perspective en direction du château d'eau en point de repère.

Lors du chantier de défrichage, ces espaces préservés serviront de refuge à la faune.



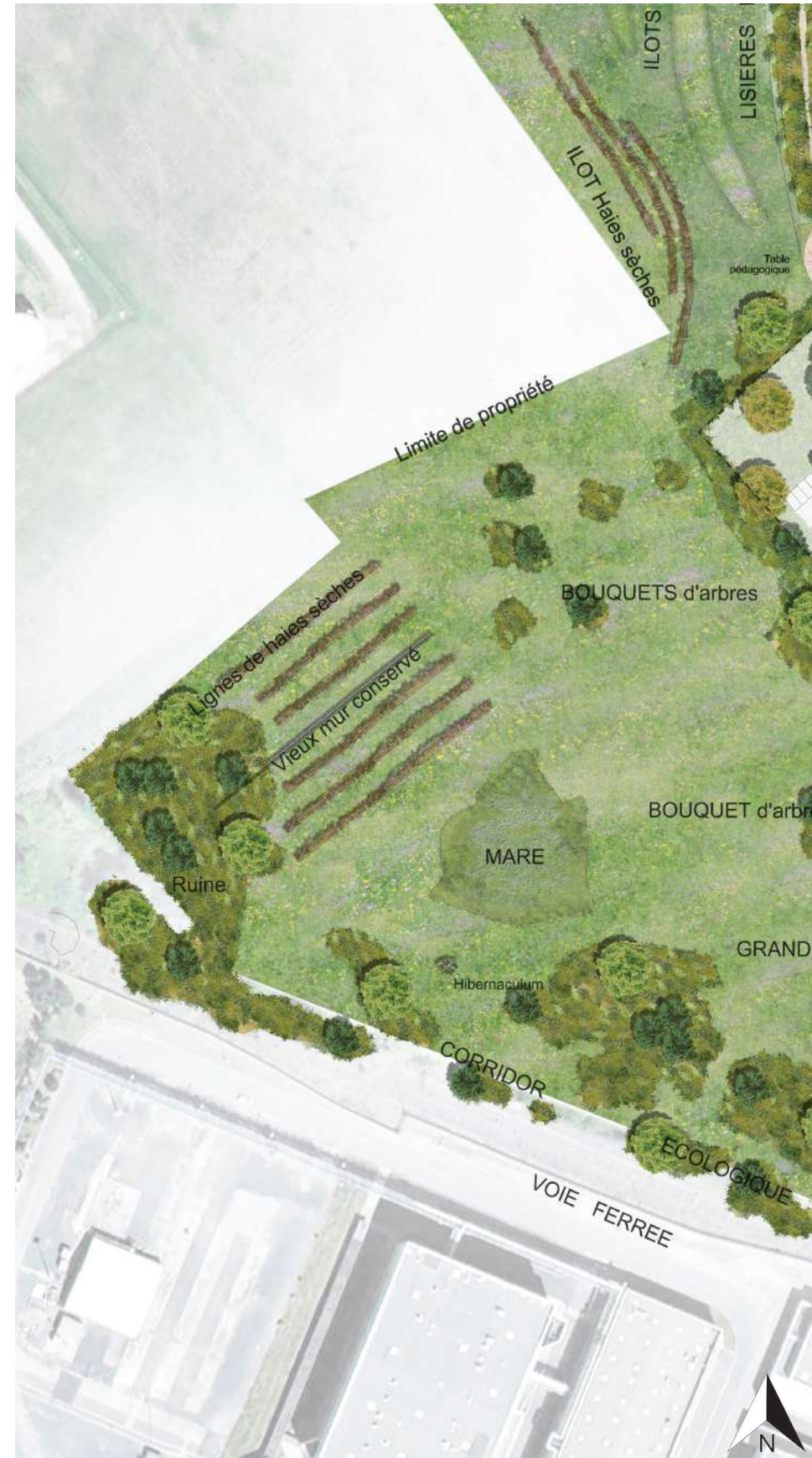
Récupération du broyage des végétaux pour le paillage des nouvelles plantations

COMPOSER UN PAYSAGE D'ESPACE NATUREL

Des lieux d'accueils spécifiques pour la biodiversité



Plan de défrichage du secteur centre de la Zone Naturelle
Artelia Villes et Territoires | Agence Trace paysage & aménagement



Plan projet du secteur centre de la Zone Naturelle

En partie centrale de la zone naturelle, se trouve un ensemble de milieux d'accueil divers pour la faune.

Une mare est créée dans une dépression naturelle du terrain.

La mare recueille les eaux de pluie par ruissellement. De la sorte, elle est déconnectée du réseau de gestion hydraulique de la ZA et profite d'une eau provenant exclusivement de la zone naturelle préservée. Le fond de la mare sera recouvert d'argile pour conserver un minimum d'eau aussi longtemps que les pluies pourront l'alimenter. La mare sera bordée d'une prairie humide lieu de biodiversité qui trouve son prolongement dans la grande prairie.

Des hibernaculum pour reptiles complètent le dispositif animalier autour de la mare.

En bord de voie ferrée, l'ancienne ruine de pisé et son mur sont conservés au milieu de la végétation pour favoriser l'installation de la biodiversité. Des lignes de haies sèches renforcent cette vocation du lieu.

Des bouquets d'arbres préservés du défrichage massif ponctuent ce vaste espace ouvert. Ils donnent un peu de profondeur aux perceptions tout en faisant l'articulation entre les deux grands sous espaces de la zone naturelle.

Un éco - pâturage annuel permettrait d'assurer le maintien des milieux ouverts. Ce type de gestion extensive de grands espaces en prairie doit être raisonnée en fonction des périodes de nidification notamment autour de la mare.



Le pastoralisme avec un berger avec chien de troupeau permettrait d'éviter les clôtures fixes autour de la Zone Naturelle.

Insuffler une trame paysagère à travers la ZA

Le projet propose de planter autant dans l'espace public que dans l'espace privé des ilots à lotir pour donner de l'épaisseur aux jalons d'une trame verte à tisser au sein de la Zone d'activités.



Suivant le tracé des voies, cette trame contribue à la perméabilité de la ZA aux circulations animales.

Le carrefour de la route de Trévoux avec son trafic important est un point d'arrêt de la Trame verte au débouché de la ZA.

C'est pourquoi, le maillage de la trame verte se poursuit plus au Nord vers les terrains de la Zone industrielle restés libres. Ces espaces ouverts conduisent au large rond-point planté au-delà duquel on trouve les premiers terrains agricoles au pied de la côtière.



Plan de masse général de la ZA et de la zone naturelle
 Artelia Villes et Territoires | Agence Trace paysage & aménagement

-  Corridor principal le long de la voie ferrée
-  Corridor secondaire à travers la ZA

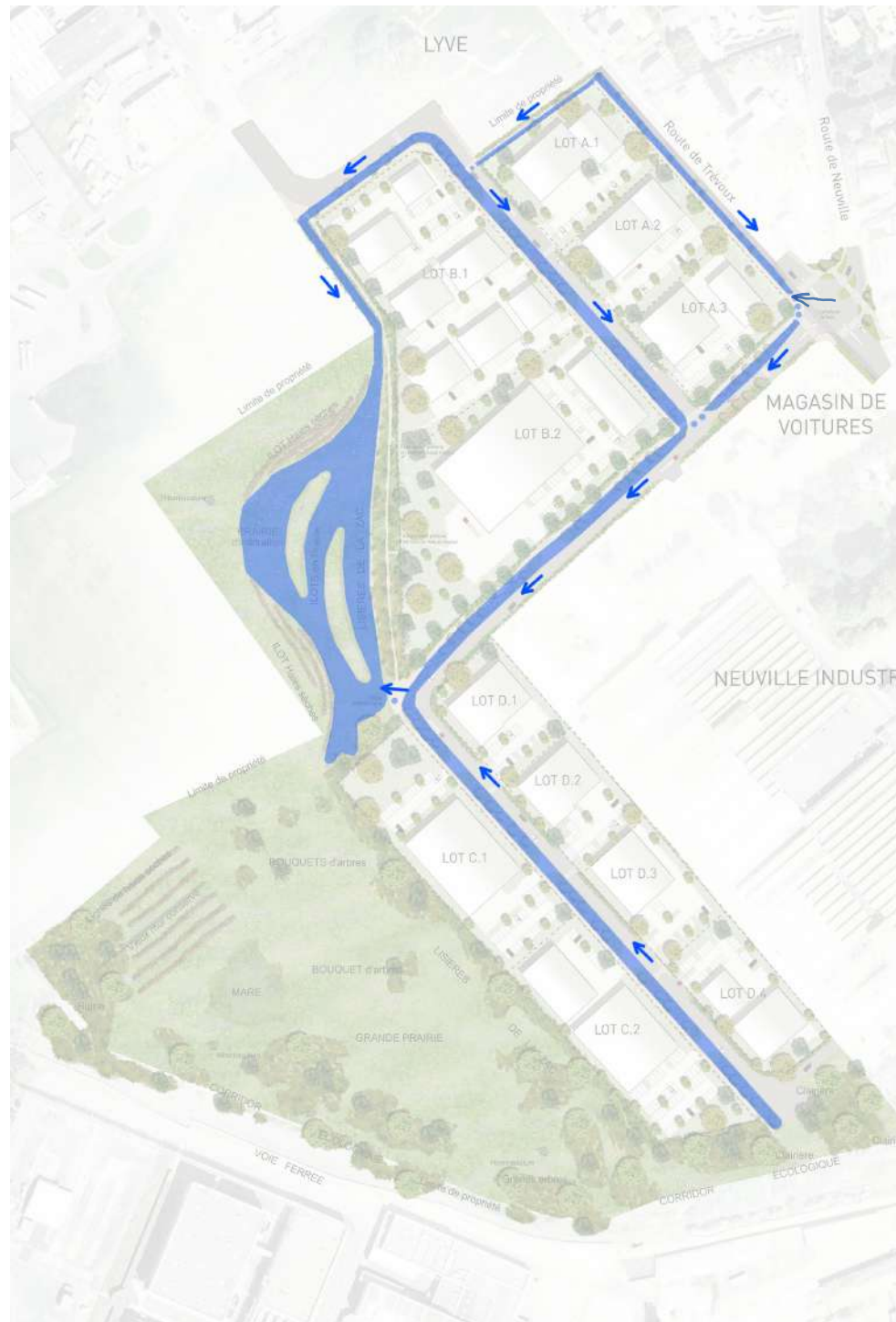
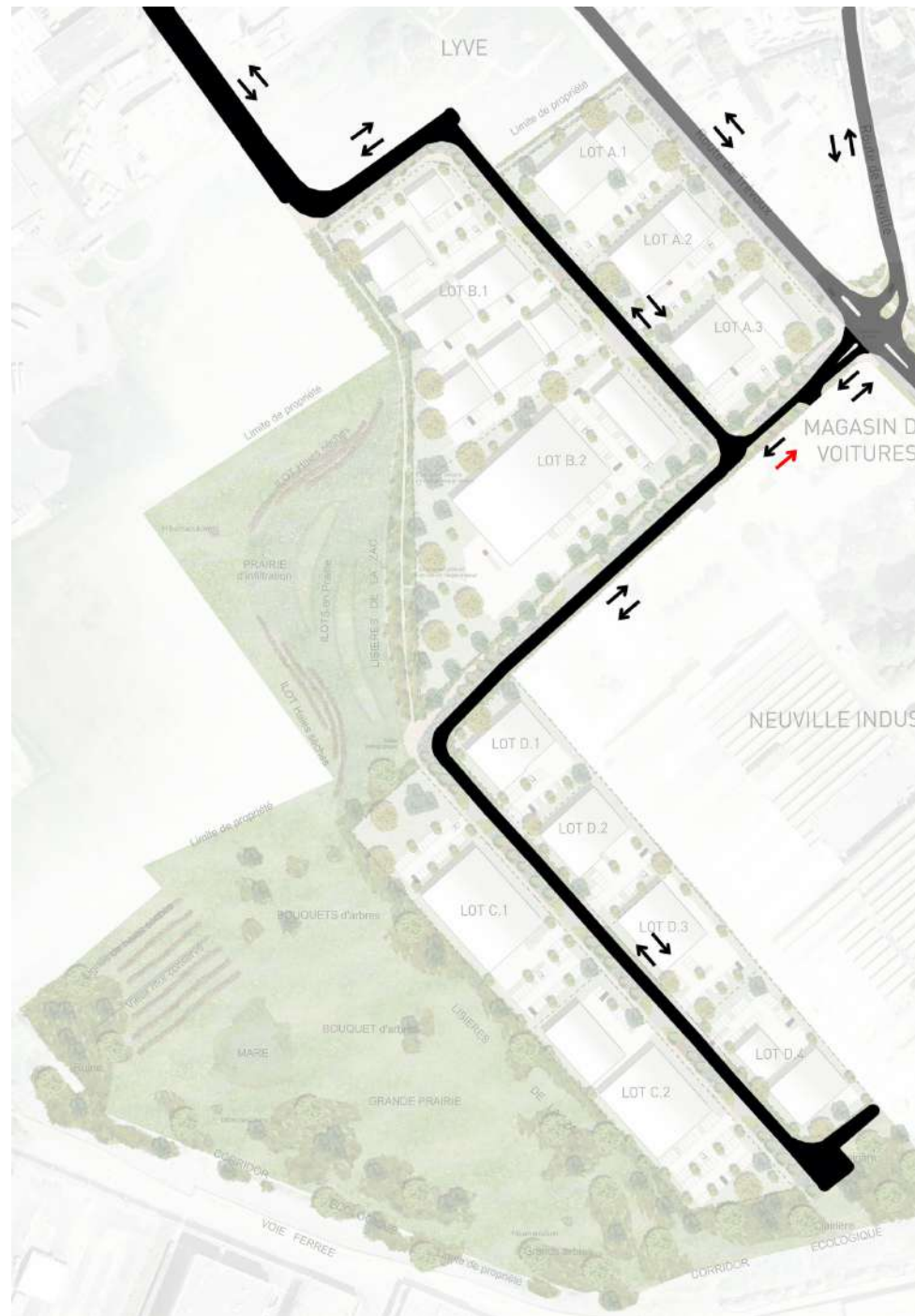


Schéma de gestion hydraulique

- Noue de collecte des eaux de ruissellement
- Sens de circulation de l'eau
- Zone d'expansion du trop plein des eaux de la ZA
Nota : infiltration des EP de chaque îlot à la parcelle
pas de rejet dans les noues publiques

Entrée - sortie principale
de la ZA par l'accès du
rond point des Dombes



Schémas des circulations véhicules au sein de la ZAC

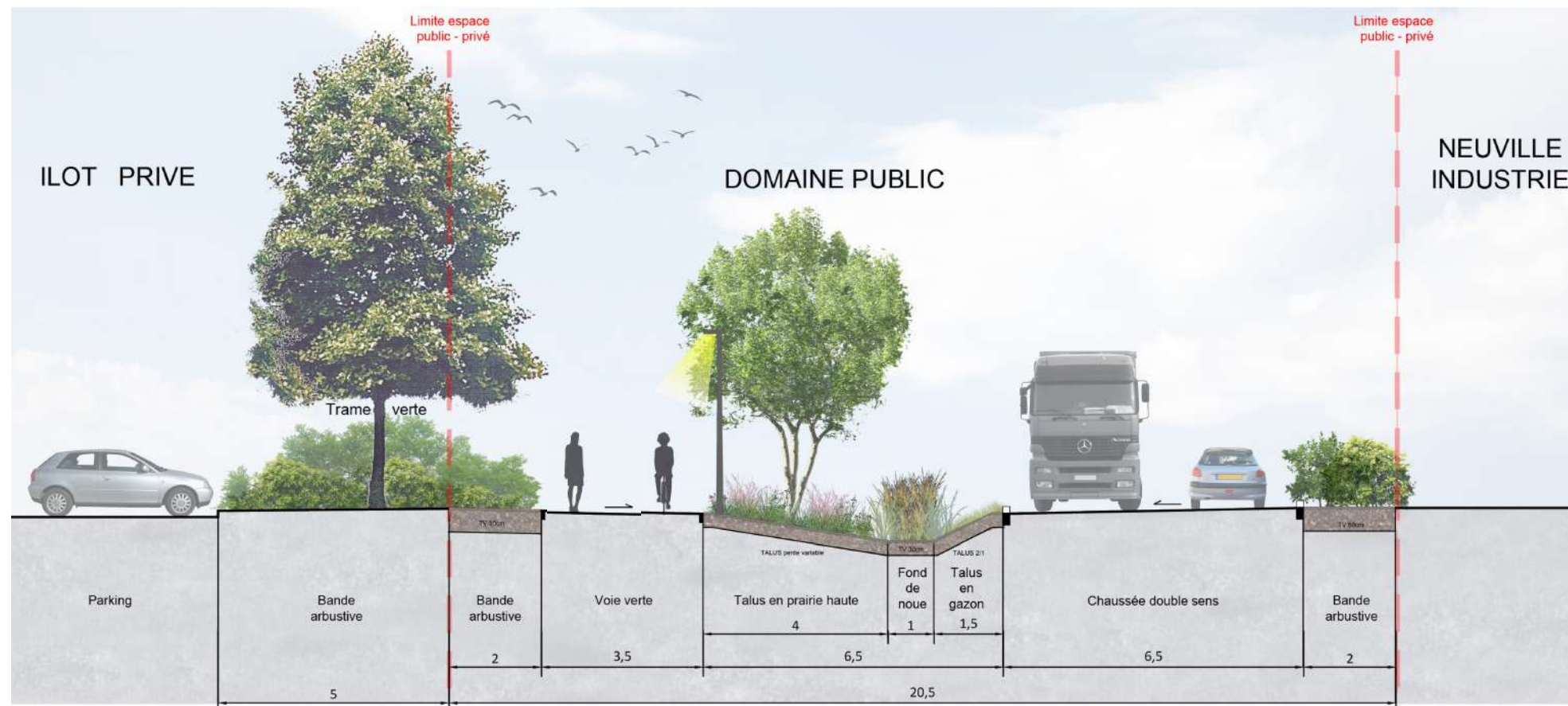
- Route principale
- Voie de desserte de la ZA
- Sens de circulation autorisé tous véhicules
- Sens de circulation interdit aux poids lourds



Schéma des circulations piétons vélos au sein de la ZAC

- Voie verte largeur 3.50m
- Voie verte largeur 3.50m
- Cheminement piéton largeur 2m
- Voie lyonnaise route de Trévoux

Voie d'entrée principale : la noue support d'un paysage



Coupe AA sur l'allée d'entrée principale (noue large)

Pour renforcer l'effet de corridor le long des espaces publics de la ZA, le projet cherche à maximiser les espaces plantés le long de l'allée piétonne. D'un côté, la noue dans l'espace public et de l'autre une bande arbustive à cheval sur la limite d'îlot.

Le tracé de la voie verte prend une légère ondulation qui au sein de ses courbes permettra la plantation d'arbres de haut jet du côté des îlots d'activités. Cela confèrera aussi un aspect plus naturel à la noue qui constitue avec la bande arbustive de l'autre côté du cheminement, un maillon majeur de la trame verte et bleue de la ZA.

En bord de noue, le long de la chaussée sont positionnés de grands mâts d'éclairage avec supports arrière pour éclairer d'un côté la chaussée (source à 8m de hauteur) et de l'autre la voie verte (source arrière à 5/6m de hauteur). L'éclairage de la voie verte pourra s'éteindre à partir d'une certaine heure pour respecter la trame noire du corridor écologique.

Ce système d'éclairage est reconduit pour les voies secondaires.

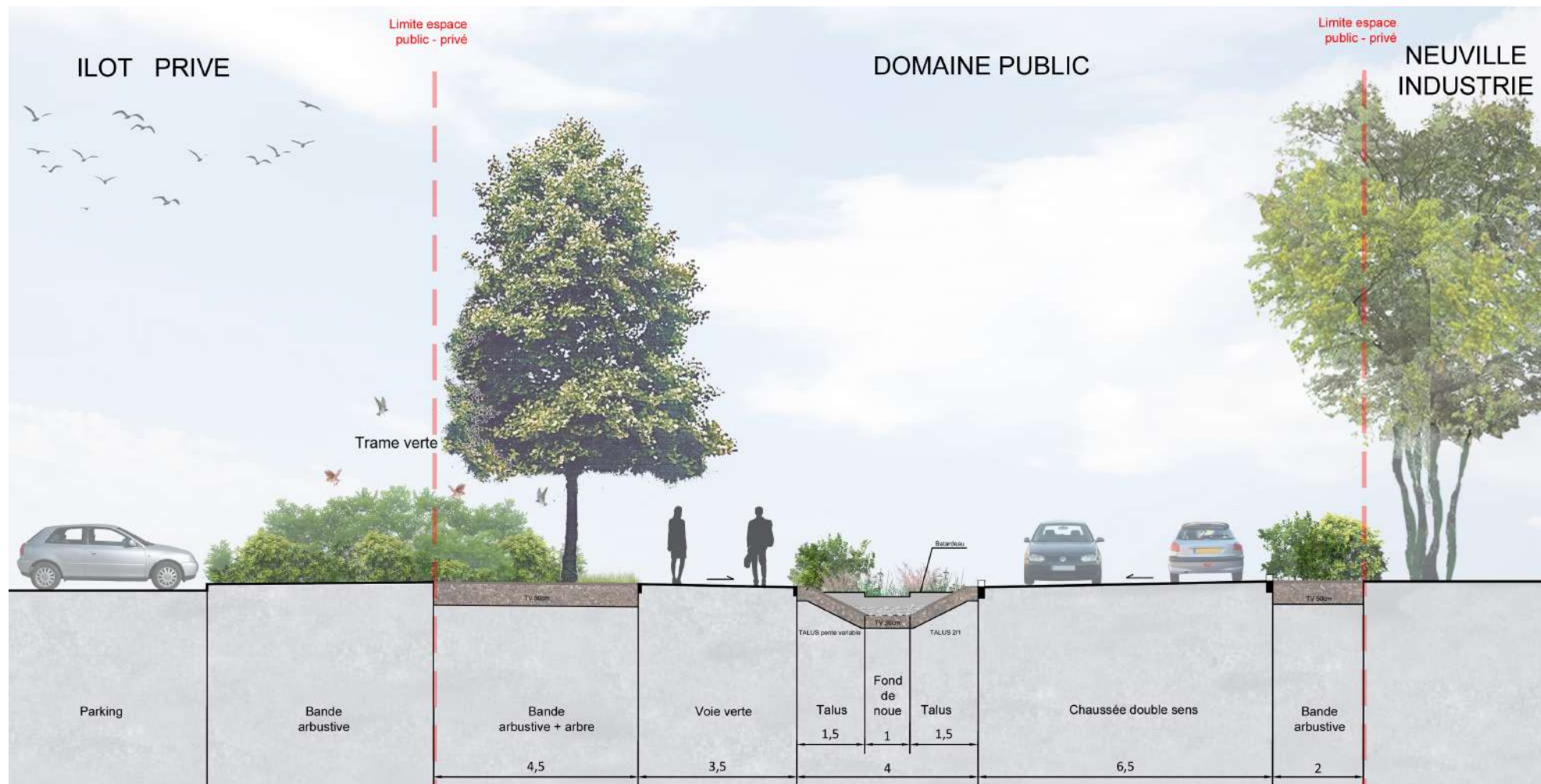
Une solution d'éclairage alternatif :

- Aucun mât éclairant la chaussée, les véhicules utilisant leurs phares.
- Mât piéton le long de la voie verte pour éclairer jusqu'à une certaine heure les circulations piétons - vélos



Extrait de plan sur l'allée d'entrée principale

Voie d'entrée principale : introduire les paysages de la ZA



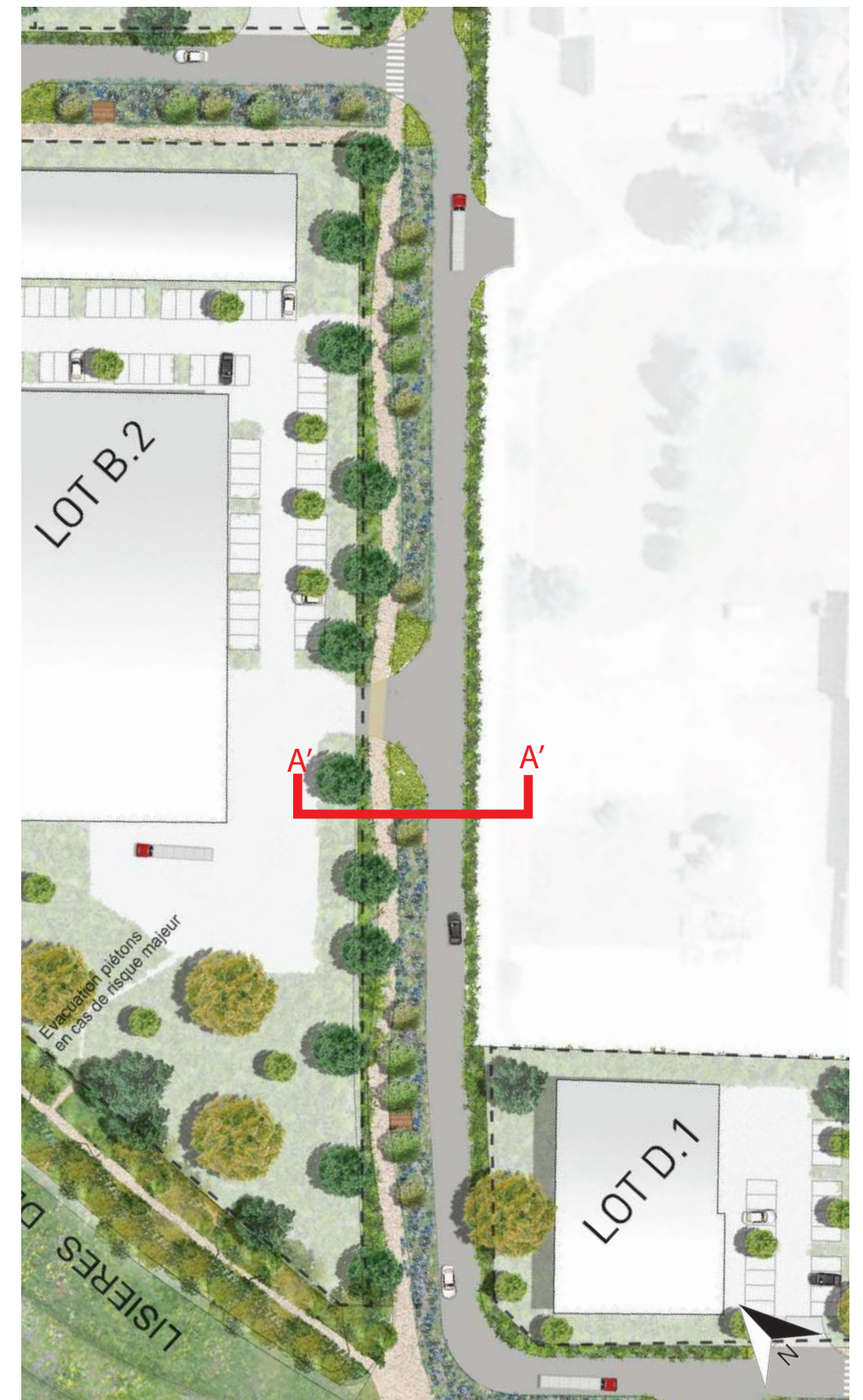
Coupe AA' sur l'allée d'entrée principale au niveau (section étroite)

Avec les oscillations de la voie verte, la largeur de la noue varie entre 4m au minimum et 6.50m au maximum et être aussi large que la chaussée dont elle récupère les eaux de ruissellement.

Le terrain présente un dénivelé quasi nulle. L'élargissement des noues permet ainsi d'infiltrer les eaux pluviales autant que possible sur place sans avoir recours à une tranchée drainante infiltrante qui aurait grevé l'espace de plantations.

Aux endroits où la noue est la plus étroite, de petits batardeaux retiennent l'eau à intervalles réguliers pour recréer des milieux plus humides et frais favorables à une végétation spécifique évocatrice de certains paysages du bord de la Saône que l'on retrouve dans la zone naturelle.

Ces batardeaux pourront être en béton (comme sur l'image) ou simplement en terre avec déversoirs de trop plein.



Extrait de plan sur l'allée d'entrée principale

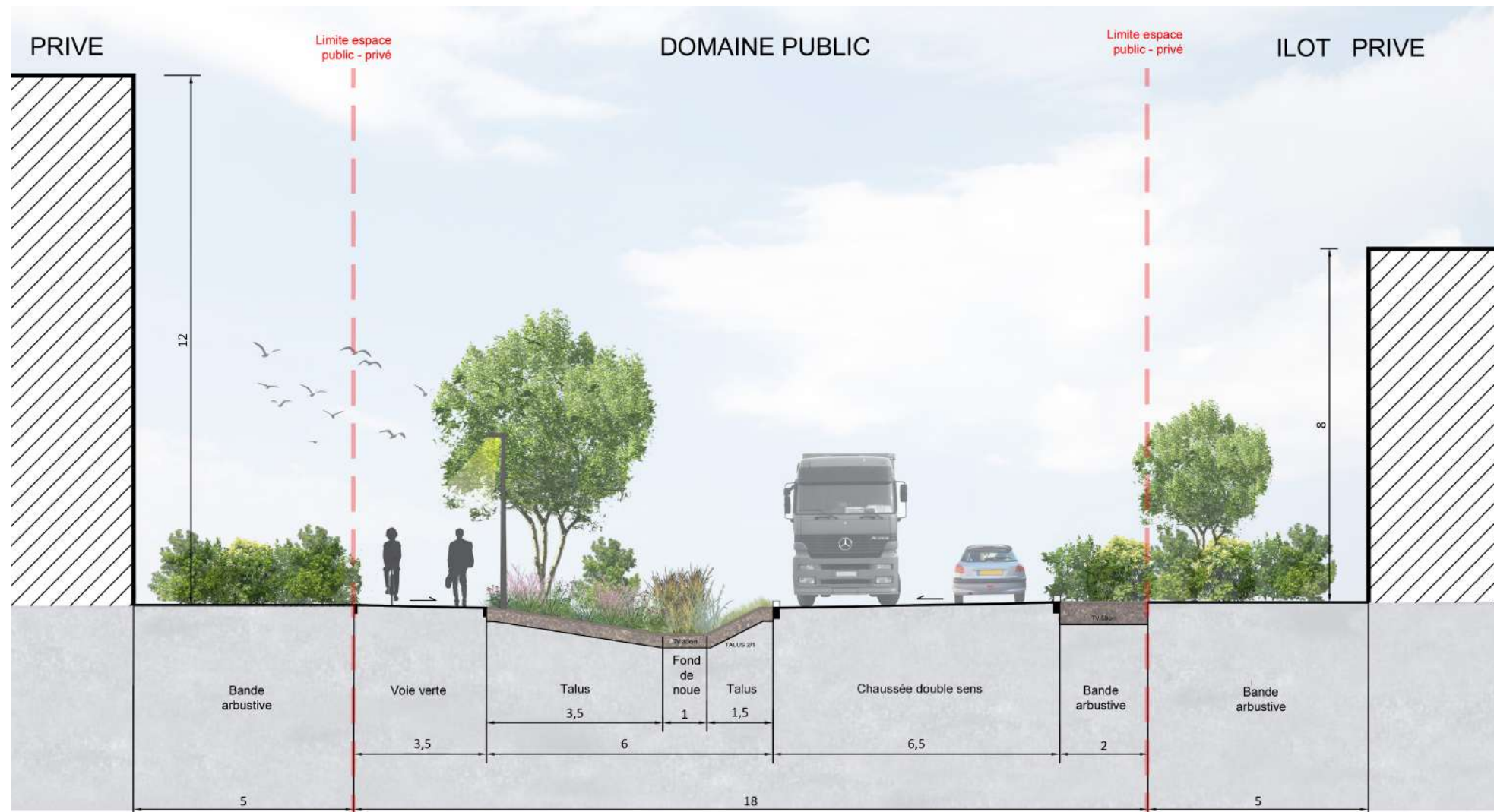


Dessin d'étude projet sur l'allée d'entrée principale

Cette épaisseur nous permet d'installer un paysage au sein de la ZA sur une espace conséquent de pleine terre assurant les conditions de développement des végétaux qui y seront plantés. Ainsi, les arbres à distance de la chaussée pourront se développer dans leur forme naturelle. Ces formes plus libres contribueront à donner l'image d'un parc à la ZA. Ils redonneront aux bâtiments de la ZA une échelle et des proportions plus adaptées aux piétons et cyclistes.

En limite de parcelle opposée, une bande plantée permettra d'assurer le traitement de la limite sur une largeur de 2m permettant aux végétaux de s'y se développer sans devoir être taillés fortement.

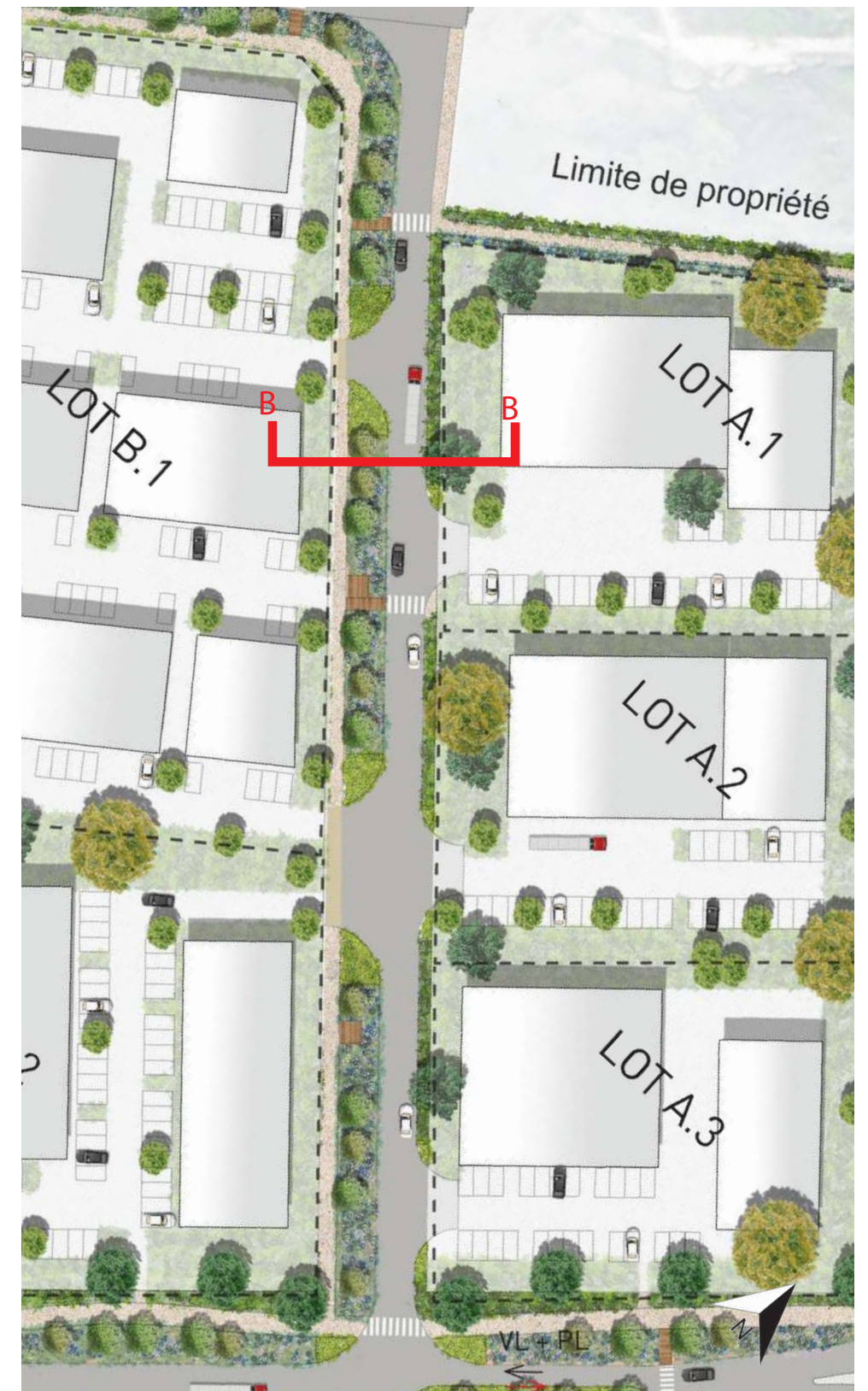
Voies secondaires : une hiérarchisation des espaces



Coupe BB sur une voie de desserte secondaire de la ZA

Les voies secondaires se caractérisent par une noue de 6m de large et une voie verte toutes deux rectilignes dont le traitement paysager sera légèrement différent pour les distinguer de la voie principale.

L'ambiance de bord de cours d'eau conférée à la voie principale laisse place sur les voies secondaires à un paysage évoquant d'avantage les espaces ruraux de plaine (d'intérieur des terres) avec un changement dans le choix des essences plus champêtres au niveau de toutes les strates végétales.



Extrait de plan sur l'allée secondaire secteur Nord de la ZA



Dessin d'étude projet sur une voie secondaire



Extrait de plan sur l'allée secondaire secteur Sud de la ZA

Entrées de lots et lieux d'agrément au-dessus de la noue



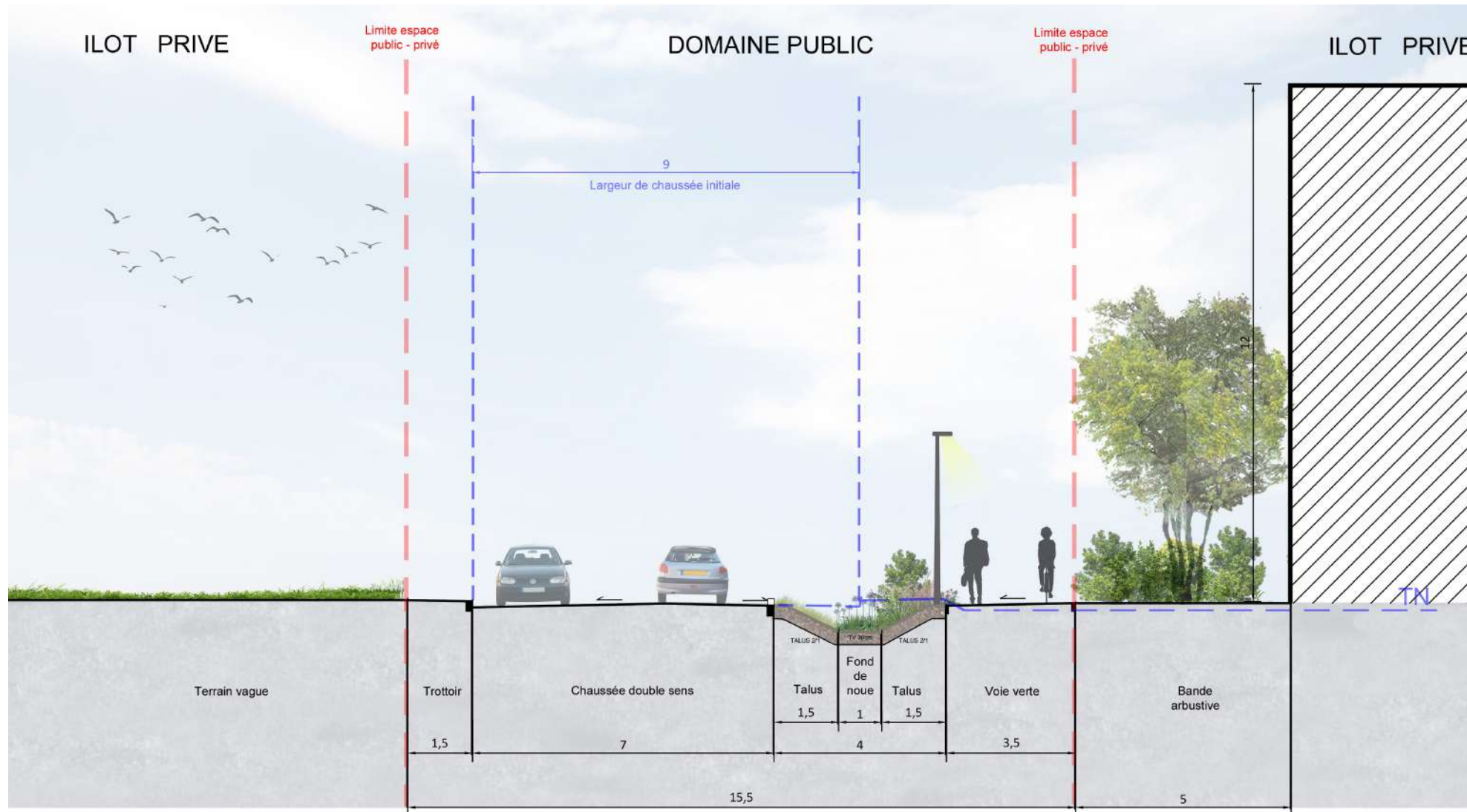
Extrait de plan sur les entrées de lots du secteur Sud de la ZA

La voie verte canalise sur un côté les flux des piétons vélos, permettant de faire l'économie d'un trottoir protégé de l'autre côté de la voie.

Des passerelles jetées au-dessus de la noue permettront aux piétons et cyclistes circulant sur les voies vertes, d'accéder aux entrées charretières de l'autre côté de la chaussée. C'est un système simple à mettre en oeuvre au gré de l'évolution du lotissement de la ZA.



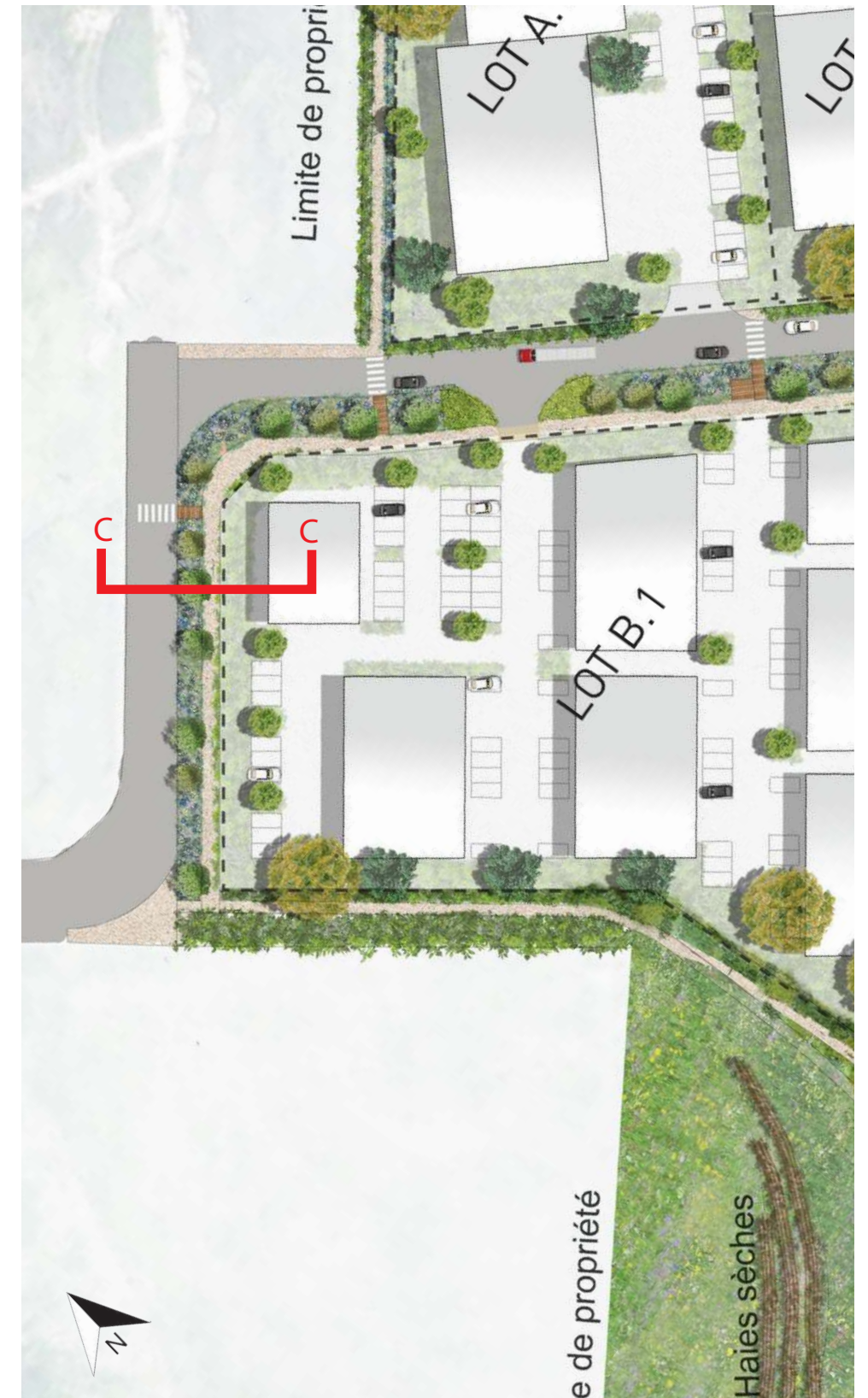
Exemple de passerelle jetée au-dessus de la noue



Coupe CC sur la route de Champagne à l'extrémité Nord de la ZA

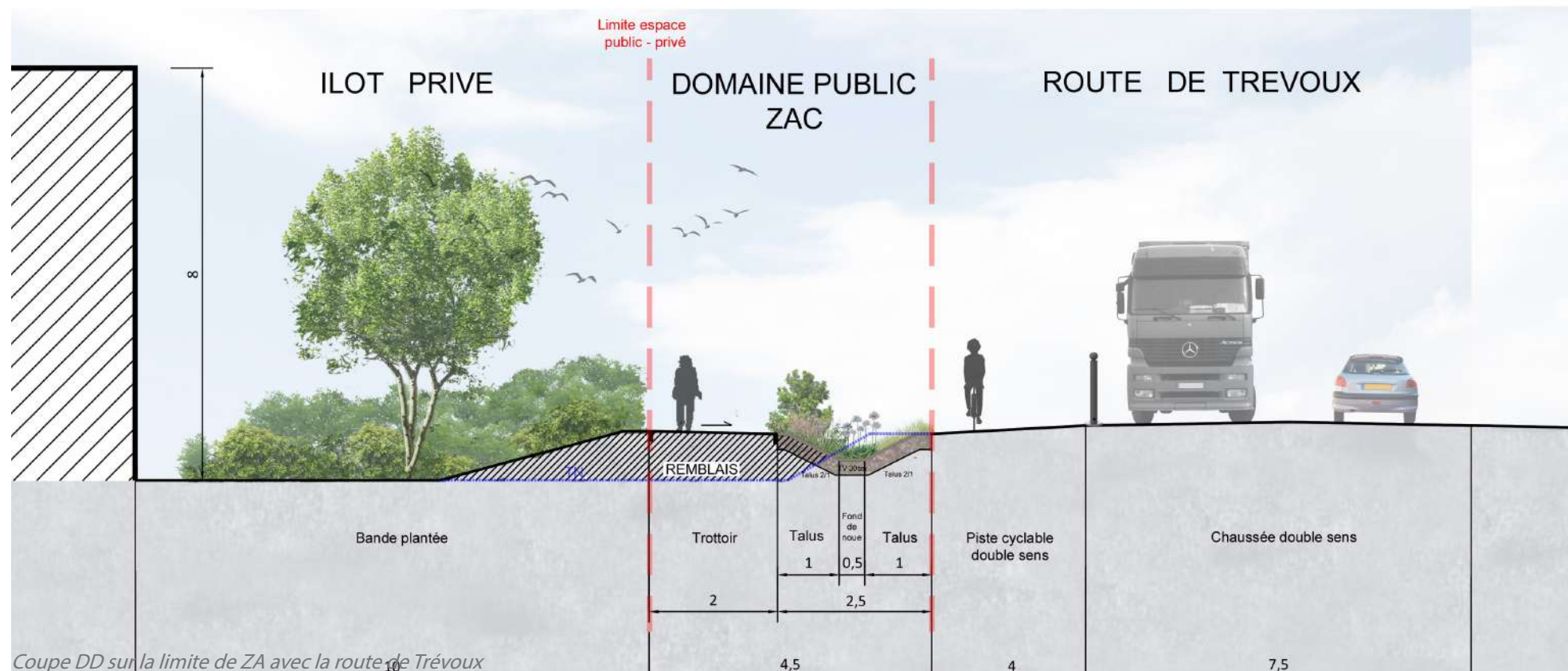
La jonction de la ZA avec le reste de la zone industrielle se fait au Nord par la route de Champagne qui dessert le village entreprises de LYVE. Avec ces 9m de largeur, la route de champagne a actuellement une emprise trop importante pour une simple voie à double sens.

Le projet propose de rétrécir la largeur de la route de 9m à 7m pour pouvoir installer une noue entre chaussée et voie verte. L'objectif est de réduire les surfaces imperméables pour les consacrer à des espaces verts infiltrants et végétalisés qui participent au paysage et à la TVB de la ZA ainsi qu'à son fonctionnement hydraulique.



Extrait de plan sur la route de Champagne à l'extrémité Nord

LA RIVE LE LONG DE LA ROUTE DE TRÉVOUX
Une vitrine face à la route



Coupe DD sur la limite de ZA avec la route de Trévoux

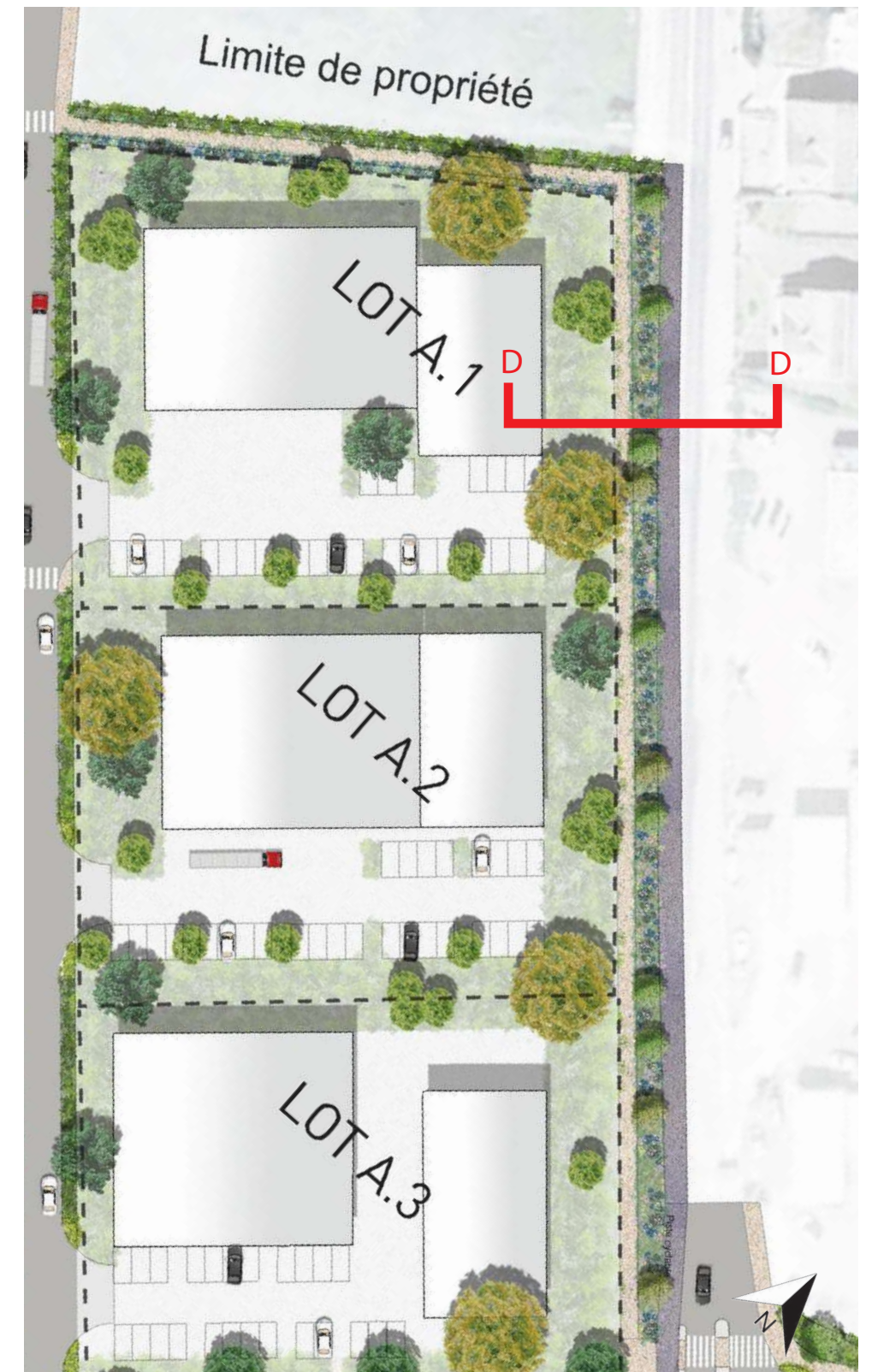
La route de Trévoux est déjà dotée d'une piste cyclable à double sens positionnée du côté de la future ZA en Champagne. Dans le programme de développement des déplacements vélos de la MDL, cette piste est destinée à devenir une des branches de la voie lyonnaise n°3 reliant Genay à Lyon par les bords de Saône.

La largeur du tracé de la voie lyonnaise doit passer à 4m au lieu de 3m actuellement.

La piste cyclable sera doublée d'un cheminement piéton placé dans le périmètre de la ZA, permettant aux piétons et cyclistes de disposer d'un espace qui leur est propre sans risque de conflits d'usages.

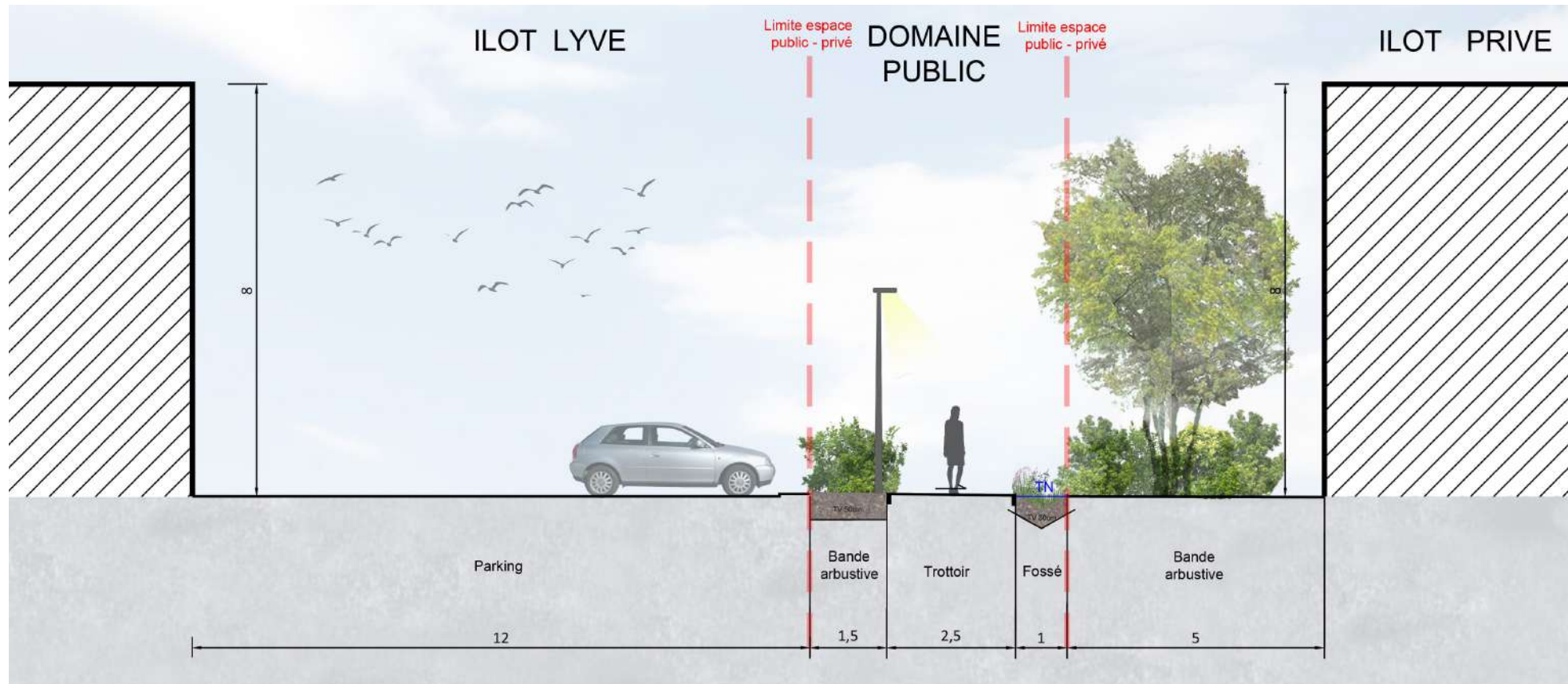
La façade sur la route de Trévoux joue le rôle de vitrine sur la zone d'activités. Une bande plantée de recul de 10m à l'intérieur des îlots mettra à distance les bâtiments par rapport à la route et à sa piste cyclable tout en offrant un premier plan paysagé.

Le cheminement doux et la piste cyclable sont séparés par une noue qui collecte les eaux de pluie de chaque côté et les infiltre dans une tranchée drainante.



Extrait de plan sur la route de Champagne à l'extrémité Nord

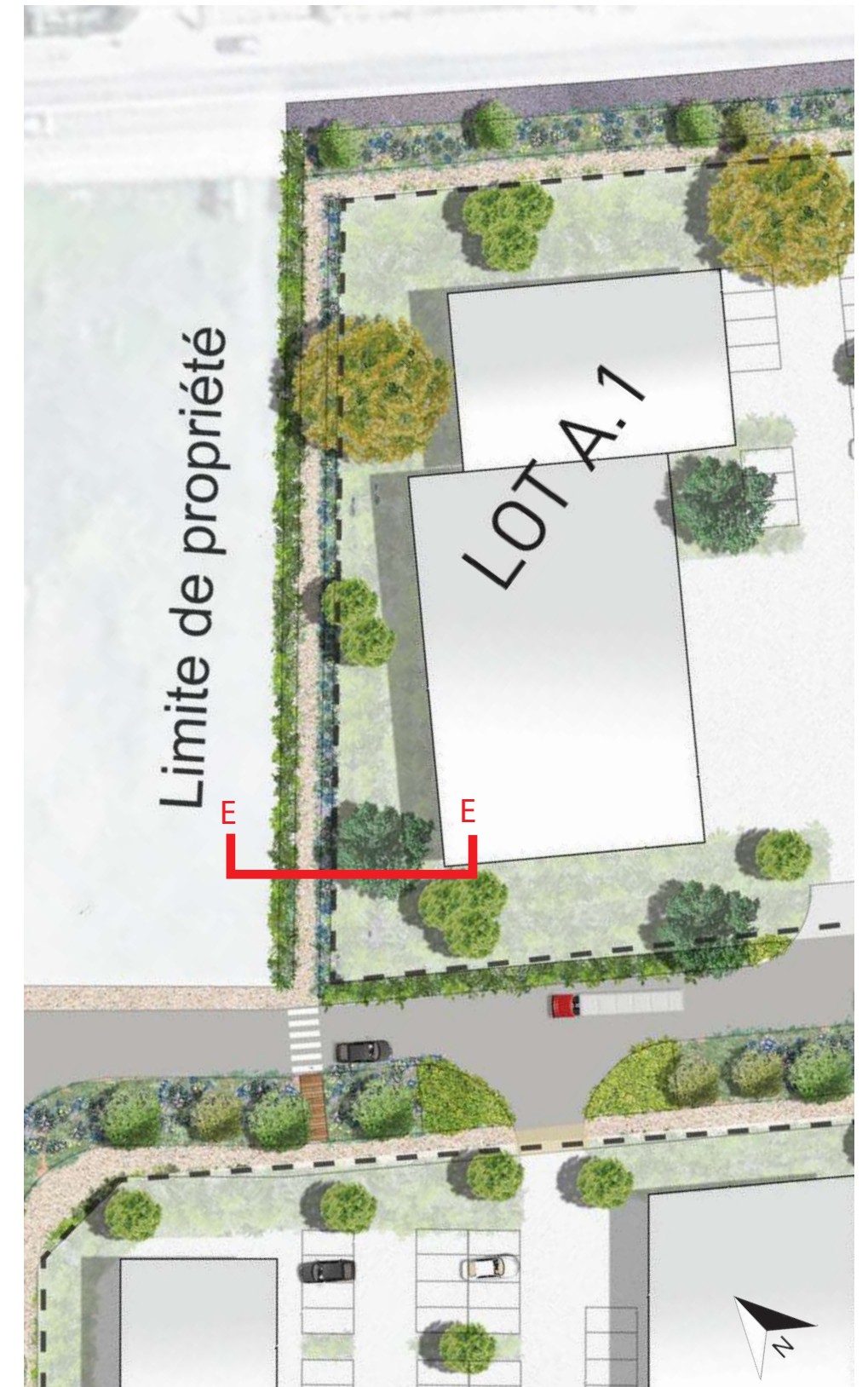
LA RIVE LE LONG DE LA ROUTE DE TRÉVOUX
 Une liaison depuis la route de Trévoux



Coupe EE sur l'allée reliant la route de Trévoux à la route de Champagne

Le cheminement doux le long de la route de Trévoux ne pouvant se prolonger pour l'instant sur le terrain de LYVE, celui-ci bifurque en direction de la ZA pour rejoindre la route de Champagne.

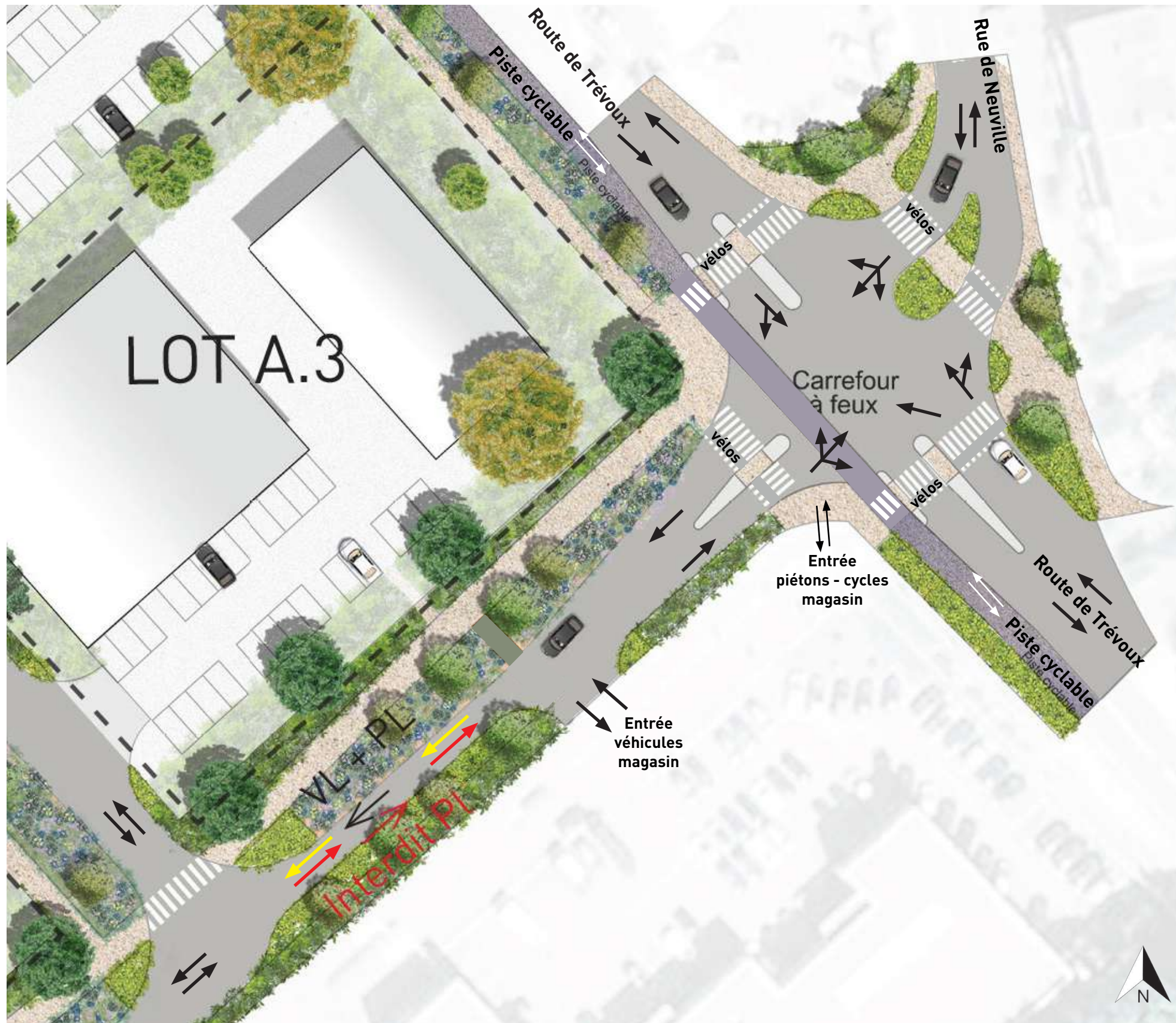
Un accompagnement paysagé traite la limite avec le parking du LYVE. Un fossé planté récolte les eaux pluviales du chemin pour les conduire vers la noue de la voie secondaire.



Extrait de plan sur la route de Champagne à l'extrémité Nord

LA RIVE LE LONG DE LA ROUTE DE TRÉVOUX

Le carrefour, une porte d'entrée de la ZA



Le carrefour d'entrée de la ZA sur la Route de Trévoux a été réétudié pour lui donner une forme en croix plus urbaine tout en essayant de maximiser les surfaces plantées en pleine terre.v

- Piétons et vélos cohabitent sur le même carrefour.
- Sécurisation des traversées piétons et cyclistes par des ilots
- Piste cyclable double sens en contact direct avec l'entrée la ZA
- Gestion des temps de passage sur le carrefour par un système à feux

Gestion de l'accès véhicules à la ZA avec un alternat double sens :

- ← Sens entrant prioritaire autorisé pour les VL et les PL
- Sens sortant non prioritaire autorisé pour les VL mais interdit pour les PL

Extrait de plan sur le carrefour de la route de Trévoux et l'entrée dans la ZA

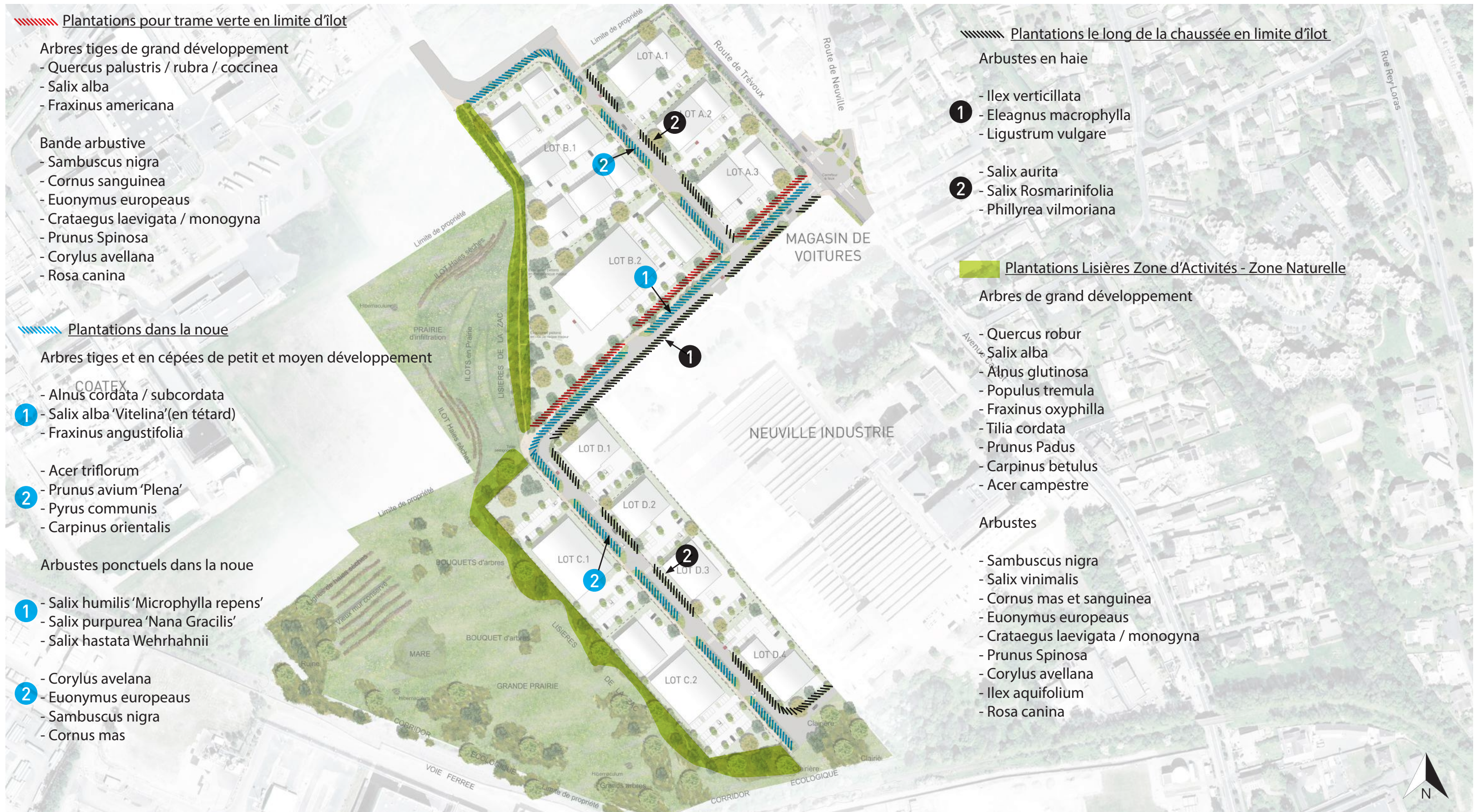
Artelia Villes et Territoires | Agence Trace paysage & aménagement

LA ZA PENSEE COMME UN «PARC NATUREL» D'ACTIVITES.. MATERIAUX NATUREL, MOBILIER EN SONT L'EXPRESSION
Ambiances générales



LA ZA PENSEE COMME UN «PARC NATUREL» D'ACTIVITES.. MATERIAUX NATUREL, MOBILIER EN SONT L'EXPRESSION
Mobilier et matériaux





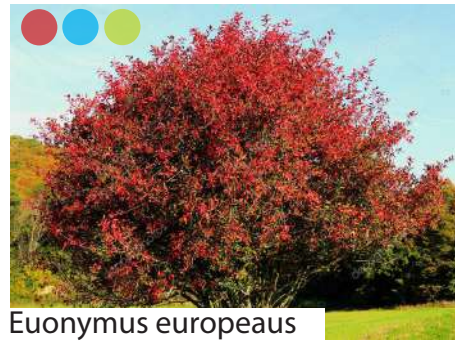
Palette végétale



Cornus mas



Sambucus nigra



Euonymus europeus



Corylus avellana



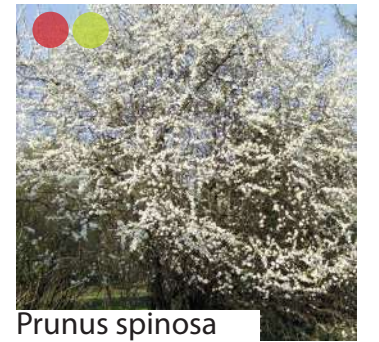
Salix alba



Quercus palustris



Crataegus monogyna



Prunus spinosa



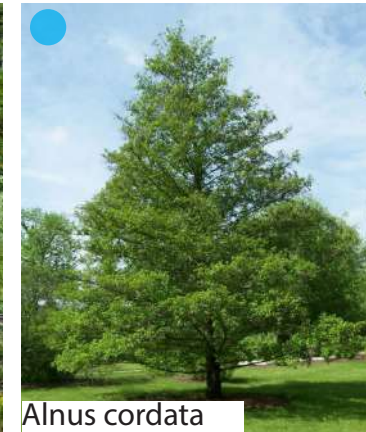
Fraxinus americana



Fraxinus angustifolia



Salix humilis



Alnus cordata



Pyrus communis



Acer triflorum



Carpinus orientalis



Ilex verticillata



Alnus glutinosa



Populus tremula



Carpinus betulus



Acer campestre



Salix aurita



Phillyrea vilmoriana

